



**Institut de la Formation
en cours de Carrière**

rue Dewez 14 – D218, 5000 NAMUR
www.ifc.cfwb.be / ifc@cfwb.be

Rapport d'activités 2016

Août 2017

L'IFC présente son rapport annuel d'activités au Conseil d'administration du 24 août 2017. Il porte sur l'année scolaire 2015/2016 pour ce qui relève du volet formations et sur l'année civile 2016 pour ce qui relève du volet administratif.

Le rapport est présenté en application de l'article 39 du décret du 11 juillet 2002 *relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière* et de l'article 54 du contrat de gestion.

Il s'inscrit dans la continuité des 13 éditions précédentes tout en marquant la volonté de présenter de manière visuelle et accessible un maximum d'informations chiffrées pour une meilleure compréhension de l'activité de l'IFC et de son évolution.

En ce sens, lorsque nos outils l'autorisent, nous proposons une vision pluriannuelle des données car elles permettent de mieux comprendre celles de l'année 2016 en les mettant en perspective. Outre une meilleure information du lecteur du rapport d'activités, un tel travail pourrait s'avérer bénéfique en matière de pilotage de l'IFC. Pour réellement porter ses fruits, l'opération devra être reproduite lors des prochains exercices.

Table des matières

Chapitre 1. Les missions de l'IFC.....	3
Chapitre 2. L'exercice des missions de l'IFC.....	5
2.1 : La formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS.....	5
2.1.1 : La programmation des formations et son bilan.....	5
2.1.2 : L'organisation des formations.....	9
Les inscriptions collectives.....	9
Les inscriptions individuelles.....	10
2.1.3 : Les événements qui sont intégrés au programme.....	11
2.1.4 : Les actions formatives spécifiques.....	12
Les ateliers pédagogiques du Pacte.....	12
TravColl.....	12
Entr'Apprendre – Stage en entreprise.....	13
CEB et CE1D en mathématiques : des outils à exploiter au bénéfice de mes pratiques.....	15
Décolâge.....	15
Accueil des nouveaux enseignants dans les établissements d'enseignement fondamental et secondaire.....	15
Personnes-relais Dyslexie.....	16
Personnes-relais TIC.....	16
Le référentiel en éducation à la philosophie et à la citoyenneté : pourquoi et comment ?.....	17
Les formations du niveau « macro » obligatoire.....	17
2.2 : La formation à destination du Service général de l'Inspection.....	18
2.3 : La formation initiale des directeurs.....	19

2.4 : La formation complémentaire : module fondamental/module DI	21
2.5 : La formation des formateurs internes	22
Chapitre 3. Organisation et gestion de l'IFC.....	25
3.1. Le contrat de gestion	25
3.2. Les organes de gestion et de contrôle.....	25
3.3. L'équipe	27
3.4. Les marchés publics.....	30
3.5. Les conventions de collaboration.....	32
3.6. La communication envers les usagers de l'IFC.....	34
3.7. La gestion des plaintes adressées à l'IFC	37
Chapitre 4. Le développement de l'IFC et ses perspectives.....	40
Liste des annexes	43
Annexe 5 Liens de téléchargement des rapports d'évaluation des formations en cours de carrière 2015-2016 et des formations initiales des directions 2015	43
Annexe 1. Enumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales	44
a) Les missions de l'Institut sont prioritairement définies par l'article 26 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière.	44
b) Les missions de l'Institut définies par les articles 17 §2, 28 et 29 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs sont les suivantes :.....	46
c) Les missions de l'Institut définies par les articles 25, 34 et 35 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement sont les suivantes :.....	46
Annexe 2. Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration en 2016.....	48
Les Ordres du jour des réunions du Bureau.....	48
Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration	53
Annexe 3. Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2016.....	57
Annexe 4. Données synthétiques relatives aux marchés publics passés par l'IFC en 2016	63
Annexe 5. Liens de téléchargement des rapports d'évaluation des formations en cours de carrière 2015-2016 et des formations initiales des directions 2015	65
Formation en cours de carrière 2015-2016	65
Formation initiale des directeurs 2015, volet commun à l'ensemble des réseaux	65

Chapitre 1. Les missions de l'IFC

L'IFC est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour :

- les formations en cours de carrière interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des agents des CPMS organisés ou subventionnés par la FWB (Décrets 11/07/2002) ;
- les autres formations décidées par le Gouvernement (Décret 11/07/2002 - art.26) ;
- la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux (Décret 02/02/2007 – art. 17, §2 ; 28 et 29) ;
- la formation en cours de carrière des membres du Service général de l'inspection – à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur (Décret 08/03/2007 – art. 105) ;
- la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens (Décret 30/04/2009 – art. 25) ;
- les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

L'IFC doit également procéder à l'évaluation de chacune de ces missions. Il rédige et publie un rapport annuel d'évaluation pour chacune de ses actions de formation. Ces rapports comportent un tableau de bord qui montre l'évolution d'une série de données année après année, un volet quantitatif et un volet qualitatif.

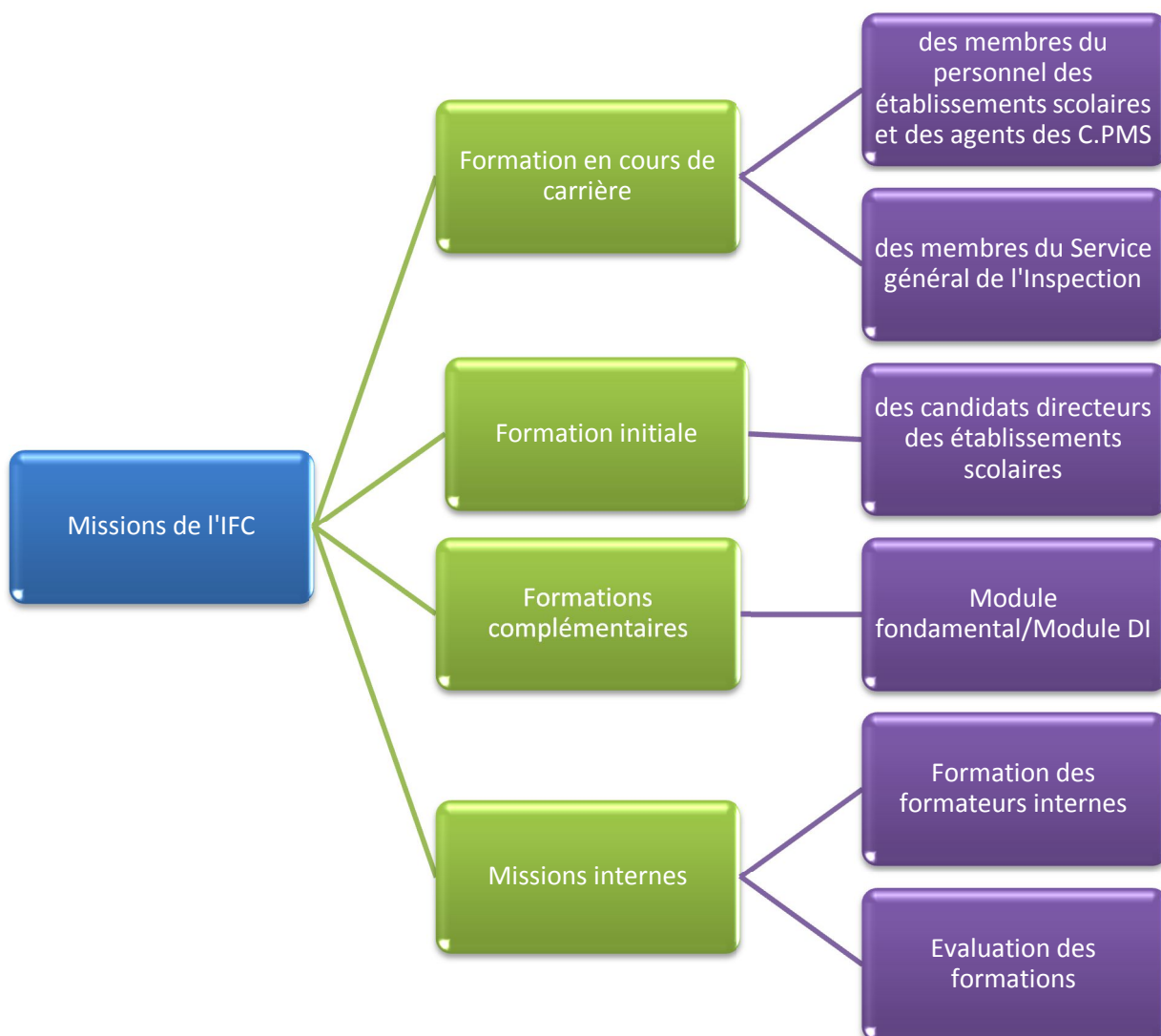
Il a également la charge d'assurer la formation de son équipe de formateurs internes.

L'Institut est dirigé par le Fonctionnaire dirigeant, désigné par le Gouvernement, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau. En 2016, il est composé d'une équipe de 47 personnes (dont 24 formateurs internes) réparties au sein de différents services.

L'institut exerce ses missions conformément aux dispositions légales suivantes :

- La loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public ;
- Le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;
- Le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française ;

- Le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière et ses arrêtés d'exécution ;
- Le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et ses arrêtés d'exécution ;
- Le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française et ses arrêtés d'exécution;
- Le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;
- Le décret du 8 mars 2007 (modifié par le décret du 12 juillet 2012) relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques ;
- le décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement.



Chapitre 2. L'exercice des missions de l'IFC

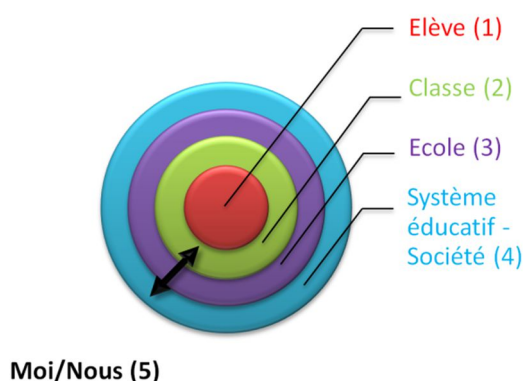
2.1 : La formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS

2.1.1 : La programmation des formations et son bilan

Pour être en phase avec les objectifs généraux du système éducatif et répondre aux besoins des acteurs de l'enseignement, l'IFC adapte chaque année la cohérence et la pertinence de son offre de formations. Pour ce faire, il collabore avec des représentants de l'Inspection et de chacun des réseaux d'enseignement. Les grandes orientations prises dans le Pacte pour un Enseignement d'excellence sont notamment intégrées à son programme.

2015-2016 représente la seconde année pour laquelle les 3 programmes de l'enseignement ont été fusionnés.

Le programme **enseignement** est structuré en différentes cibles.



Ce programme repose sur des préoccupations communes à tous les membres du personnel : connaître l'élève ; gérer les apprentissages en classe ; comprendre l'environnement du système scolaire et la société dans laquelle s'inscrit son action ; s'attacher à son développement professionnel personnel au sein d'un collectif. Les formations qui sont en lien avec les projets éducatif, pédagogique et d'établissement ne relèvent pas du niveau interréseaux. Par conséquent, l'IFC ne propose aucune formation à ce sujet.

Le programme **C.PMS** est organisé sur la base de leurs missions. Il comporte 3 grandes thématiques : les fondements du travail en C.PMS (techniques, outils, orientation), les partenariats et la compréhension et la connaissance de l'autre dans ses réalités, et les identités professionnelles des agents et leurs pratiques réflexives.

En termes de régulation, toutes les formations organisées par l'IFC font l'objet d'une évaluation. A ce sujet, une analyse plus détaillée de l'évaluation quantitative et qualitative des formations en cours de carrière peut être consultée à l'annexe 5.

En résumé, pour les formations en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS organisées en 2015-2016, nous observons que le nombre de sessions commandées est relativement similaire d'une année à l'autre avec une légère augmentation à noter quand même au fil des deux dernières années. Le rapport entre les sessions commandées et les sessions prévues reste quasiment le même également (62,5 % en 2015-2016 au lieu de 61 % en 2014-2015). Néanmoins, on constate que moins de formations ont été commandées dans le programme C.PMS en 2015-2016 pour les formations traitant des fondements en C.PMS.

Deux cibles rassemblent un grand nombre de formations commandées. D'une part, celles liées à la cible moi-nous où l'on trouve notamment les formations relatives à l'actualisation des connaissances dans les secteurs proposées par les Centres de compétence de la Région Wallonne, les formations en lien avec les CTA, les sessions Entr'Apprendre, l'actualisation des connaissances, etc. Et, d'autre part, celles liées à la classe et, notamment, toutes les formations relatives à la construction des apprentissages. Pour les formations spécifiques à une fonction spécifique (cible moi-nous), on perçoit clairement que l'offre est amplement supérieure à la demande.

Au niveau du nombre d'inscriptions, c'est sur la base du code CIF (clé d'inscription aux formations possédée par la direction de chaque établissement scolaire) avec lequel l'inscription de la personne a été rentrée qu'on identifie le niveau d'où elle provient.

Pour les **PMS**, on observe une variation sur les formations liées à l'orientation. Par ailleurs, on constate que les C.PMS investissent plus le programme enseignement. En effet, on constate 25 % d'inscriptions PMS en plus qu'en 2014-15 à des formations liées, par exemple, aux thématiques des besoins spécifiques ou du harcèlement.

Au niveau **fondamental**, on observe un plus grand nombre d'inscriptions. Les ateliers du Pacte pour un Enseignement d'excellence et les formations « philosophie et citoyenneté » expliquent une partie de ces différences. Néanmoins, nous constatons que plus de personnes de l'enseignement fondamental investissent aussi des intitulés comme apprendre à apprendre (ex. mind mapping) ou les stratégies de mémorisation, notamment quand ces intitulés leur sont spécifiquement destinés (ex. pour le maternel).

Pour le **secondaire**, dans le cadre des formations collectives, une année sur deux, nous avons un nombre plus conséquent d'écoles qui s'inscrivent. L'année 2015-2016 est une année où il y a 24 écoles en moins comparativement à 2014-2015. En outre, une seule collective (habituellement ce sont deux) a été proposée pour le 4^e degré paramédical. Ceci explique la variance des chiffres entre les années. La baisse du nombre d'inscrits se marque sur la cible « classe ».

Pour le **spécialisé**, les chiffres sont sensiblement les mêmes. Nous avons eu cette année, comme l'année passée, deux organisations collectives spécifiques au fondamental spécialisé. Nous voyons aussi une légère hausse dans la thématique « éducation à la citoyenneté » en lien avec les premières journées de formation qui ont eu lieu en 2016. Mais, dans l'ensemble, les tendances liées aux thématiques investies sont relativement similaires d'une année à l'autre.

Globalement, pour tous les niveaux d'enseignement, il y a un peu moins de 26 000 inscrits (25 761 inscrits en 2014-2015). Nous avons un peu moins de jours participants réalisés étant donné que plusieurs formations sont de courte durée, comme les ateliers du Pacte. Au niveau du rapport entre

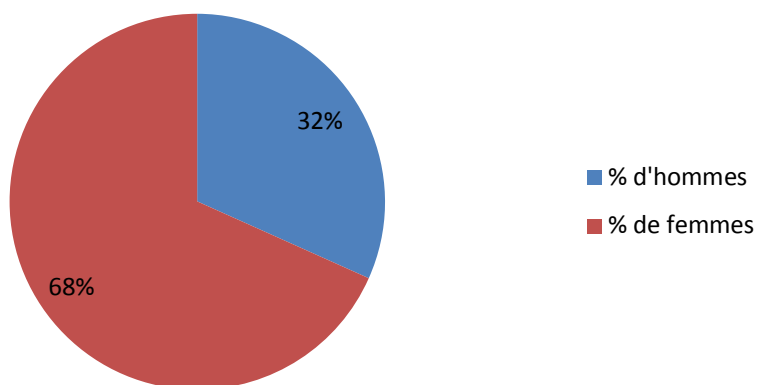
le nombre de journées participants réalisées sur la base des listes de présence reçues et le nombre de journées participants inscrits, les résultats restent constants au fil des années, à 82 %.

		Inscrits Secondaire 2015-16			Inscrits Spécialisé 2015-16			TOTALS 2015-16		
Informations liées aux sessions et aux inscriptions pour les 2 programmes (enseignement et C.PMS) : données par cible et sous-thématiques dans chacune de celles-ci		Nbr inscrits aux sessions commandées	Nbr jours - participants inscrits Sess Cmd (somme du nombre de journées commandées par participant)	Nbr jours - participants réalisés (somme des jours réalisés dans liste présence) - 51 personnes sans liste de présences	Nbr inscrits aux sessions commandées	Nbr jours - participants inscrits Sess Cmd (somme du nombre de journées commandées par participant)	Nbr jours - participants réalisés (somme des jours réalisés dans liste présence) - 28 personnes sans liste de présences	TOTAL pour les différents niveaux Nbr inscrits aux sessions commandées	TOTAL Nbr jours - participants inscrits Sess Cmd (somme du nombre de journées commandées par participant)	TOTAL Nbr jours - participants réalisés (somme jours réalisés dans liste prés.) - 171 personnes sans liste de présences
		1357	2714	2288	761	1522	1338	2477	4954	4185
PROGRAMME ENSEIGNEMENT	1. ÉLÈVE	1357	2714	2288	761	1522	1338	2477	4954	4185
	2. CLASSE	3838	7533,5	6419,5	1448	2970	2485	8575	14448,5	12171,5
	4. SOCIÉTÉ SYSTÈME ÉDUCATIF	2376	4413	3567	384	695	589	3962	6940	5649
	5. MOI-NOUS	7143	13165,5	10761	1622	3054,5	2519,5	10115	18118,5	14628,5
PROGRAMME C.PMS	6. FONDEMENTS PMS	22	44	35	5	10	6	105	224	159
	7. PARTENARIATS ET COMPRÉHENSION DE L'AUTRE	329	658	533	66	132	117	669	1330	1078
	8. IDENTITÉ PROFESSIONNELLE ET PRATIQUES RÉFLEXIVES	0	0	0	0	0	0	6	12	8
	Total des inscrits	15.065	28528	23603,5	4.286	8383,5	7054,5	25.909	46.027	37.879

Quant à l'évolution des inscriptions dans les sessions commandées sur les 5 dernières années, elles fluctuent de la façon suivante :

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Total des inscrits dans les sessions commandées	25.610	30.724	24.994	25.761	25.909

De la répartition en % des hommes et des femmes dans la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS en 2015-2016 :



Note : c'est au moyen du matricule de l'agent que l'IFC identifie s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Dans les statistiques actuelles, une enseignante qui aurait participé à 2 formations par exemple sera comptée 2 fois. Et il en va de même pour un enseignant.

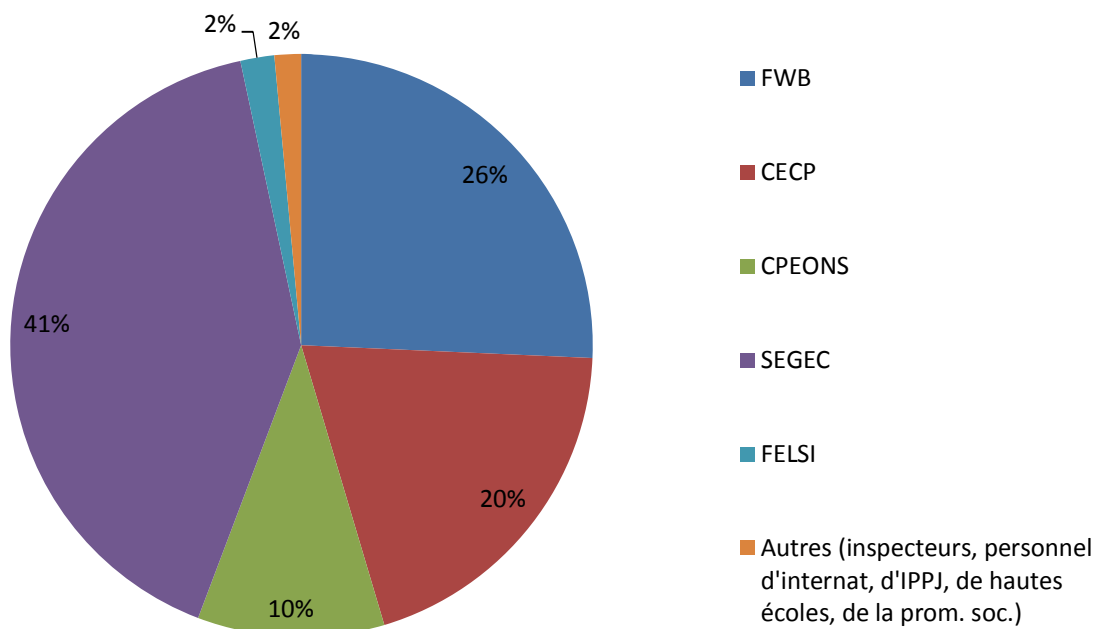
En comparant nos résultats de pourcentage avec les publications statistiques 2015-2016¹ de l'enseignement disponibles sur le site de l'ETNIC, les proportions de répartition entre les hommes et les femmes du personnel enseignant (maternel ordinaire, primaire ordinaire, secondaire ordinaire, spécialisé et C.PMS, exclusivement tous niveaux confondus) se rapprochent de nos constats à savoir : le personnel enseignant « homme » représente 26 % tandis que le personnel enseignant « femme » est de 74 %.

Selon les indicateurs de l'enseignement 2015-2016, en nombres les hommes et les femmes représentent :

	Maternel ordinaire			Primaire ordinaire			Secondaire ordinaire		
	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F
Total	11.209	313	10.897	22.566	4.087	18.479	37.037	13.663	23.374

	Spécialisé			Centres PMS		
	H + F	H	F	H + F	H	F
Total	8.148	2.631	5.517	1.642	157	1.485

De la représentation en % des réseaux d'enseignement (hommes et femmes confondus) dans la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS en 2015-2016 :



¹ Statistiques du personnel de l'enseignement, Le personnel de l'enseignement en équivalent temps-plein, [tableau 1.4.1](#). Personnels de l'enseignement par niveau, fonction et par situation statutaire, sexe et [tableau 1.5.1](#). Personnel hors établissement scolaire (CPMS, inspection, MFWB, etc.) par province, réseau et sexe.

Note : c'est en fonction de la clé CIF de l'établissement ou du centre PMS que l'IFC identifie le réseau d'enseignement pour lequel travaille l'agent. Selon nos statistiques, un agent d'un même réseau qui aurait participé à 2 formations différentes sera compté 2 fois.

Par comparaison avec les publications statistiques 2015-2016² de l'enseignement, les proportions de répartition entre réseaux pour le personnel enseignant (maternel ordinaire, primaire ordinaire, secondaire ordinaire, spécialisé et C.PMS, exclusivement tous niveaux confondus) sont relativement proches dans les formations IFC en termes de représentativité des réseaux.

Selon les indicateurs de l'enseignement 2015-2016, en pourcentages, le personnel enseignant identifié pour chacun des réseaux représente :

FWB	CECP	CPEONS	SEGEC	FELSI
18%	27%	7%	47%	2%

2.1.2 : L'organisation des formations

Les inscriptions collectives

En 2015-2016, 13 organisations de formations à inscriptions collectives ont été réalisées. Sur l'ensemble de ces organisations collectives, l'IFC enregistre 14.396 inscriptions dans les formations commandées. 227 établissements scolaires y ont participé.

Lors des formations à inscriptions collectives, des établissements de réseaux différents d'une même zone géographique suspendent les cours sur la base de l'article 10 de la loi du 19 juillet 1971 (secondaire ordinaire) ou de l'article 122 du décret du 3 mars 2004 (spécialisé) pour que tous les membres de leur personnel puissent suivre une formation durant 2 jours consécutifs.

Les 13 organisations étaient réparties comme suit :

- 10 d'entre elles ont été réservées à l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé : 2 en Brabant-Wallon, 2 à Bruxelles, 2 à Liège, 1 au Luxembourg et 3 en Hainaut. 181 établissements y ont été impliqués.
- 1 organisation spécifique a concerné le 4^e degré du paramédical ; 5 établissements y ont participé.
- 2 autres organisations ont été réservées aux membres du personnel de l'enseignement fondamental spécialisé. 41 établissements y ont participé.

² Statistiques du personnel de l'enseignement, Le personnel de l'enseignement en équivalent temps-plein, [tableau 1.3.1](#). Personnel enseignant par région, niveau et par réseau, sexe et [tableau 1.5.1](#). Personnel hors établissement scolaire (CPMS, inspection, MFWB, etc.) par province, réseau et sexe.

Les inscriptions individuelles

En 2015-2016, l'IFC enregistre 11.863 inscriptions individuelles pour les sessions commandées.

Lorsque l'opérateur de formation choisit de proposer sa formation aux inscriptions individuelles, c'est souvent parce que la problématique qui y est travaillée nécessite une durée différente. C'est aussi sous le mode des inscriptions individuelles que nous retrouvons les formations qui s'adressent exclusivement au public du fondamental ordinaire ; leurs établissements ne peuvent en effet pas participer aux organisations collectives³.

Les inscriptions aux formations de l'IFC relèvent dans ce cas d'une démarche individuelle : le professionnel souhaite suivre une formation qu'il a repérée ou qui lui a été conseillée. Il s'inscrit peut-être avec un ou plusieurs collègues mais l'établissement ne suspend pas les cours et les autres professeurs auront très souvent pour tâche d'assurer la suppléance des participants aux formations.

Nous pouvons classer les formations auxquelles les participants s'inscrivent individuellement en 4 catégories : celles qui font partie du programme général mais qui sont proposées en dehors des dates et zones des organisations collectives⁴ ; les événements qui sont intégrés au programme en cours d'année par le CA ; les actions formatives spécifiques et enfin les formations du niveau « macro » obligatoires.

En comparant les inscriptions collectives avec les inscriptions individuelles sur les 5 dernières années, les deux modalités d'organisation représentent :

Année	Nb Inscrits Total (sessions organisées)	Nb Inscrits Collectives	% Coll.	Nb Inscrits Individuelles	% Indiv.
2011-2012	24.918	14.200	57%	10.718	43%
2012-2013	30.584	18.866	62%	11.718	38%
2013-2014	24.382	14.870	61%	9.512	39%
2014-2015	25.162	17.235	68%	7.927	32%
2015-2016	26.259	14.396	55%	11.863	45%

Note : les différences entre les nombres d'inscrits présentés ici et ceux présentés précédemment dans les rapports d'évaluation s'expliquent par le fait que, au fur et à mesure, les dossiers sont régularisés

³ Le décret de 2002 relatif aux formations du fondamental ordinaire ne le permet pas.

⁴ Pour être précis, nous devons indiquer que dans les organisations collectives, nous laissons toujours 20% des places disponibles aux inscriptions individuelles pour les membres du personnel dont l'école ne fait pas partie de l'organisation. Le nombre de ces inscriptions individuelles liées à des formations dites collectives est comptabilisé dans les chiffres liés aux collectives car c'est la formation qui est catégorisée « à inscriptions individuelles ou collectives ».

suivant leur date de réception par l'IFC (ex. des inscriptions sont ajoutées ou supprimées en fonction des listes des présences qui sont rentrées). Plus précisément, les données pour les rapports d'évaluation sont extraites au mois de novembre tandis que celles utiles aux rapports d'activités le sont au début du mois d'août qui suit, soit 8 mois plus tard.

2.1.3 : Les événements qui sont intégrés au programme

Une demande d'intégration d'événement est une démarche qui consiste à faire correspondre celui-ci aux intitulés et aux objectifs du programme de l'IFC. Les demandes d'intégration s'inscrivent pour la plupart dans des thématiques qui visent à actualiser les connaissances pour enrichir sa pratique pédagogique dans une discipline ou un secteur. D'autres se rapportent à des formations qui traitent de la méthodologie ou de la didactique. Il importe de signaler que les événements intégrés ne sont pas mis en concurrence avec les autres offres de formation reçues par ailleurs par la voie du marché public. En effet, pour une demande d'intégration, l'IFC ne prend aucun des honoraires formateurs à sa charge. Le remboursement des frais de déplacements des participants, les frais de collations et de repas quand ils s'indiquent, voire les supports pédagogiques sont couverts par l'IFC.

Dans un souci de traitement équitable des demandes d'intégration, le Conseil d'administration de l'IFC a fixé 8 critères permettant d'analyser l'opportunité de l'introduction d'un événement spécifique dans le programme des formations en interréseaux de l'IFC. Ces critères doivent aider à l'analyse des dossiers. Ils sont indicatifs et peuvent évoluer en fonction d'une évaluation qui laisserait apparaître la nécessité d'une modification.

Pour 2015-2016, 31 événements ont été intégrés dans le programme des formations. Ces événements représentent 2.198 inscriptions.

Année	Nb de formations	Nb inscriptions
2013-2014	19	2.335
2014-2015	19	1.204
2015-2016	31	2.198

Nous constatons une augmentation sensible de l'offre de formations intégrées et d'inscriptions en 2015-2016. Cette évolution devra être vérifiée dans la durée mais elle semble indiquer que ce dispositif répond à un réel besoin du terrain, en ce qu'il permet de mieux coller à l'actualité de l'offre et de la demande de formations.

2.1.4 : Les actions formatives spécifiques

Les ateliers pédagogiques du Pacte⁵

En 2015-2016, l'IFC, à la demande de la Ministre de l'Enseignement, a mis en place les ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Durant plusieurs semaines, le mercredi après-midi et le jeudi soir, durant 3h, **77 ateliers sur 14 thématiques différentes ont été proposés dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. 871 personnes ont participé à ces ateliers.**

Par rapport à chacune des thématiques, les formateurs suscitaient l'analyse conceptuelle, stimulaient la réflexion et le partage d'idées entre les participants en proposant une lecture à partir de différentes dimensions.

Parmi les 871 personnes inscrites aux ateliers qui ont eu lieu, 36 % des personnes provenaient de l'enseignement fondamental ordinaire, 27 % de l'enseignement secondaire ordinaire, 7 % du spécialisé et 9 % des C.PMS. D'autres professionnels (21 %) ont également participé à ces ateliers. Par exemple, des académies dans le cadre de l'atelier « culture », des étudiants de Hautes écoles, des professionnels de la formation initiale, etc.

La thématique qui a rencontré le plus d'inscrits est celle liée à la citoyenneté avec l'actualité de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. À l'inverse, le pilotage du système, probablement plus abstrait et moins en phase avec leurs pratiques n'a intéressé que très peu de personnes. Les questions du bien-être et du vivre ensemble, de l'accrochage et de la réussite scolaire, des troubles de l'apprentissage et de l'orientation, mais aussi celles liées à la culture ont réuni un grand nombre de professionnels du monde de l'enseignement.

TravColl

L'objectif principal de TravColl est le soutien des équipes éducatives dans leurs démarches de travail collégial au bénéfice des élèves en difficultés.

En 2015-2016, 50 écoles encadrées par une équipe de 16 formateurs internes à l'IFC (qui fonctionnent en binômes), ont participé au projet et 16 sessions de formation ont été organisées. De ces 50 écoles, 27 étaient déjà engagées dans le processus TravColl en 2014-2015. Au total, ces 16 sessions ont rassemblé 302 participants, membres d'un établissement scolaire (dont la direction) ou acteurs extérieurs à l'école.

⁵ Cette formation est organisée pour la 1^{re} fois en 2015-2016. Par conséquent, il n'y a pas de données comparatives avec les années antérieures.

Descriptif des écoles participantes :

Niveau	FWB	CECP	CPEONS	FELSI	SeGEC	Total
Fond ordi.	2	7	0	0	5	14
Fond spéc.	0	2	0	0	0	2
Sec spéc.	0	0	0	0	1	1
Sec ordi.	9	0	12	1	11	33
Total	11	9	12	1	17	50

Cette formation se caractérise par deux particularités novatrices :

- un dispositif de co-construction du contenu par les participants et les formateurs au fil des journées de formation. Les groupes de formation, composés de 3 équipes éducatives, sont rassemblés selon différents paramètres : la thématique privilégiée pour aborder le travail collégial, la proximité géographique des établissements et la notion d'interréseaux.
- Depuis leur lancement, les différents groupes de formation ont travaillé les thématiques suivantes : « Développement de pratiques collégiales autour de ... »
 - le lien primaire/secondaire ;
 - l'intégration ;
 - les relations Ecole/Famille ;
 - la gestion des différences (difficultés sociales et relationnelles de l'élève, troubles d'apprentissages, intelligences multiples, différenciation, accompagnement de l'élève...) ;
 - la motivation (décrochage, approche orientante, politique globale de bien-être...) ;
 - un projet collectif apporté par un groupe d'écoles de différents réseaux d'une même zone géographique.
- la participation en équipe : un noyau composé d'un membre de la direction, d'un membre de l'équipe pédagogique et d'un membre du C.PMS associé participe à l'ensemble du processus formatif (incluant une visite préparatoire des formateurs dans les établissements en tout début d'année scolaire). Ce noyau invite de manière permanente 3 partenaires extérieurs à participer à la formation (par exemple : membre de l'association de parents, du service PSE, médiateur scolaire, membre de services de proximité - AMO, centre culturel, maison de jeunes - délégué du SAJ ou du SPJ, neuropsychologue, logopède, etc.).

Il s'agit donc d'un travail collaboratif interprofessionnel (directions, enseignants, C.PMS, partenaires locaux), inter-niveaux (maternel – primaire – secondaire) et interréseaux.

Entr'Apprendre – Stage en entreprise

Entr'Apprendre réunit différents partenaires : la Fondation pour l'enseignement, qui en est à l'initiative, l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC), les organismes de formation des réseaux (CECAFOC et FCC) et les entreprises participantes. Il bénéficie également du soutien financier du FSE et de l'appui de l'Inspection.

Il importe tout d'abord de préciser que c'est la Fondation pour l'Enseignement qui présente Entr'Apprendre aux entreprises et les invite à entrer dans le processus. C'est à cette occasion que sont récoltées les informations nécessaires à l'élaboration du programme des stages que la Fondation fait ensuite parvenir à l'IFC.

En 2015-16 (deuxième année du projet), de nouvelles entreprises ont rejoint Entr'Apprendre permettant ainsi d'élargir les stages aux secteurs Sciences appliquées et Économie. Aux 5 sous-secteurs du secteur Industrie concernés la 1^{ère} année sont donc venus s'ajouter les sous-secteurs suivants :

- Industrie : Informatique
- Économie : Vente et logistique
- Sciences appliquées : Production agroalimentaire – Chimie

31 établissements scolaires, 50 enseignants et 16 entreprises ont pris part à ces stages en 2015-2016.

Comparativement avec la 1^{ère} année du projet, les données quantitatives sont les suivantes :

	2014-2015	2015-2016
Nombre d'établissements scolaires	18	31
Nombre d'entreprises partenaires	8	16
Total des inscriptions	55	50

Rappelons que les stages s'adressent aux enseignants de cours techniques et/ou de pratiques professionnelles, ainsi qu'aux professeurs de cours généraux, chefs d'ateliers et formateurs en CEFA des secteurs cités ci-dessus.

Le processus formatif se déroule en 5 étapes qui travaillent différents objectifs. Notons que la 3^{ème}, l'immersion, ne concerne pas les professeurs de cours généraux.

- Étape 1 (Interréseaux) : Préparation – Durée : ½ jour
- Étape 2 (Interréseaux) : Observation en entreprise – Durée : 1 jour
- Étape 3 (Interréseaux) : Immersion en entreprise – Durée : 2 à 5 jours
- Étape 4 (Réseaux) : Transfert – Durée : 1 jour
- Étape 5 (Interréseaux) : Évaluation – Durée : ½ jour

Le rôle de l'IFC est à la fois d'ordre pédagogique, administratif et logistique.

D'un point de vue pédagogique, l'IFC intervient dans les étapes 1 (préparation) et 5 (évaluation). Plusieurs formateurs internes, auxquels se joignent des conseillers pédagogiques ou des formateurs réseaux, animent les ateliers prévus. L'IFC réalise la synthèse de l'étape 5 et fait des propositions de régulation et de modification du processus qui sont discutées avec le groupe de travail.

D'un point de vue administratif, l'IFC prend en charge l'encodage des offres à partir d'une fiche-type conçue pour les entreprises et reprenant les données nécessaires à la publication des stages, la réalisation du catalogue des stages (en ligne et en version pdf), la gestion des inscriptions et l'envoi des documents (listes de présence et carnet de stage).

D'un point de vue logistique, l'IFC s'occupe de l'organisation relative aux étapes 1 (préparation) et 5 (évaluation). Tout au long du processus, l'IFC veille au bon déroulement des différentes étapes (à l'exception de l'étape 4 qui reste propre aux réseaux) en assurant le lien et la communication entre les directions, les enseignants et les entreprises.

CEB et CE1D en mathématiques : des outils à exploiter au bénéfice de mes pratiques⁶

Cette formation vise à identifier les concepts mathématiques que l'élève est amené à construire et à faire évoluer du début de l'enseignement fondamental à la fin du premier degré du secondaire.

Le dispositif de formation place le participant en situation d'analyse de la matière et des épreuves externes certificatives, de partage et de vécu d'activités d'apprentissage. La formation invite également à porter un regard réflexif sur ses propres pratiques, afin d'élaborer des activités d'apprentissage favorisant pour chaque élève la construction et l'appropriation des concepts mathématiques requis.

En 2015-2016, 10 sessions de formation sur ce sujet ont été réalisées. Elles ont rassemblé 167 participants.

Décolâge

Au bénéfice des enfants de 2,5 à 12 ans, la formation « Décolâge » est une alternative au maintien au redoublement. Elle se décline en deux formations de base (une pour les 2.5-8 et une pour les 8-12) et une formation qui vise à améliorer ou construire en équipe pluridisciplinaire les conditions de progrès de chaque élève en se basant sur son « déjà-là » dans le cadre de l'enseignement des mathématiques. Deux autres formations en lien avec la thématique Décolâge sont proposées également pour lesquelles il s'agit de repérer et d'analyser les difficultés d'apprentissage dès le début de la maternelle d'une part et d'autre part d'identifier les besoins de l'enfant qui se construit pour mieux le soutenir dans une optique de prévention.

En 2015-2016, 14 sessions consacrées à cette thématique ont rassemblé jusqu'à 195 participants.

Accueil des nouveaux enseignants dans les établissements d'enseignement fondamental et secondaire

Dans le courant du mois de septembre 2015, l'IFC a organisé, à la demande de la Ministre de l'Enseignement, la formation consacrée à l'accueil des nouveaux enseignants.

⁶ Cette formation est organisée pour la 1^{re} fois en 2015-2016. Par conséquent, il n'y a pas de données comparatives avec les années antérieures.

Pour les débutants, la formation était l'occasion d'exprimer les difficultés rencontrées et leurs interrogations après un mois de travail dans le métier; de recevoir des informations sur les ressources/formations existantes et sur la carrière et d'être outillé en ressources utiles pour leur démarrage dans le métier.

Pour les référents, la formation consistait à les informer sur la fonction d'enseignant référent par des praticiens de terrain et de les outiller en ressources utiles dont le Guide pour l'accueil des nouveaux enseignants.

Ensemble, référents et débutants, étaient 182 à prendre part à la formation.

Personnes-relais Dyslexie

Pour la 5e année consécutive, l'IFC propose la formation « Personnes-relais Dyslexie ».

La formation de personnes relais au sein des établissements a pour but de sensibiliser les participants à la problématique de la dyslexie et de leur fournir des bases théoriques pour mieux la comprendre. Elle fournit des pistes pour accompagner les apprenants dyslexiques. La seconde partie de la formation concerne la mission confiée à la personne relai : sensibiliser les membres de l'équipe éducative et insuffler une dynamique d'école autour de la problématique de la dyslexie.

Cette formation est organisée à la fois en présentiel (2 jours : les jours 1 et 3) et à distance (les jours 2 et 4). Durant les jours à distance, différentes activités sont proposées via la plate-forme interactive de l'IFC sur Internet. **En 2015-2016, 35 personnes y ont pris part.**

Une autre formation d'approfondissement de la formation Dyslexie Personnes-relais (d'une durée de 2 jours) vise à analyser et à évaluer la pertinence des aménagements proposés par les participants, en se basant sur les éclairages de la recherche scientifique sur le sujet, apportés par le Docteur Vincent Goetry, mais aussi sur l'échange d'expériences entre participants. **27 personnes y ont participé au cours de l'année 2015-2016.**

Sur les 5 dernières, les inscriptions dans les formations commandées représentent :

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Inscriptions	815	449	114	118	62

Personnes-relais TIC

La formation est destinée à celles et ceux qui souhaitent devenir une personne-relais TIC au sein de leur établissement afin de favoriser l'intégration d'outils numériques dans les pratiques pédagogiques. Comment les intégrer dans mes pratiques pédagogiques pour en faire des outils au service de l'enseignement et des apprentissages ? Comment moi, membre d'une équipe éducative, puis-je me lancer dans une utilisation réfléchie de ces outils numériques ? Et comment puis-je initier,

en tant que personne-relai, une réflexion collégiale quant aux plus-values des outils numériques disponibles dans mon établissement ?

Cette formation collaborative de 3 jours en présentiel (et d'un 4ème jour facultatif à distance) propose de répondre à ces questions en co-construisant un projet techno-pédagogique. Ils étaient 104 participants à suivre ce projet en 2015-2016.

La première formation sur ce sujet s'est tenue au cours de l'année scolaire 2014-2015. Cette année-là, 8 sessions de formations ont été organisées avec un total de 88 participants.

Le référentiel en éducation à la philosophie et à la citoyenneté : pourquoi et comment ?⁷

Dans le courant des mois de mai et juin 2016, l'IFC a organisé 7 journées d'introduction pour 583 personnes (maîtres spéciaux de cours philosophiques ou de morale, instituteurs-trices dans l'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé et membres de la direction d'un établissement du fondamental ordinaire ou spécialisé). Cette journée de formation prépare les enseignants à la découverte du référentiel, de son contexte et de son sens ainsi que des concepts et des compétences qu'il vise. La formation présente des outils et des dispositifs permettant la mise en œuvre de ces compétences et concepts et traite de la question de la neutralité de l'enseignant.

Les formations du niveau « macro » obligatoire

Ces formations concernent les maîtres spéciaux de l'enseignement fondamental d'éducation physique, de seconde langue et des cours philosophiques. **En 2015-2016, 77 sessions ont été commandées pour l'éducation physique, 1.559 personnes y étaient inscrites. 28 sessions macro en langues modernes ont été organisées. Au total, 316 enseignants ont suivi ces formations. 19 sessions ont été réservées aux maîtres spéciaux des cours philosophiques et 727 inscriptions y ont été enregistrées.**

En nombre de sessions organisées

Total des sessions organisées	2013-2014	2014-2015	2015-2016
MACRO Education physique	90	82	77
MACRO Langues modernes	30	34	28
MACRO Cours philosophiques	0	26	19

⁷ Cette formation est organisée pour la 1^{re} fois en 2015-2016. Par conséquent, il n'y a pas de données comparatives avec les années antérieures.

En nombre d'inscrits dans les sessions commandées

Total des inscrits (sess. commandées)	2013-2014	2014-2015	2015-2016
MACRO Education physique	1.826	1.618	1.559
MACRO Langues modernes	319	350	316
MACRO Cours philosophiques	8	833	727

2.2 : La formation à destination du Service général de l'Inspection

A la fin du mois d'août et courant du mois d'octobre 2015, les membres du service de l'inspection du secondaire ont suivi des formations consacrées à la technopédagogie des outils numériques. 14 sessions de formations ont été organisées sur ce sujet, rassemblant un total de 290 inscriptions. Les sessions concernaient d'une part l'initiation technique aux TIC, TBI et aux questions pédagogiques. D'autre part, un suivi des journées d'initiation ainsi que la préparation à l'élaboration d'une grille d'observation de l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies en classe ont également été proposés. Plusieurs inspecteurs ont suivi l'entièreté du dispositif.

Quelque 130 inspecteurs du fondamental et du spécialisé ont suivi les 2 jours de formation portant sur la « Préparation à la mission de diagnostic des établissements » et plus précisément sur l'analyse systémique. Cette formation avait pour objectifs :

- ✓ de s'approprier les bases et les principes de l'approche systémique d'une situation complexe et d'en dégager les plus-values mais aussi les freins ;
- ✓ d'identifier, à partir d'exercices pratiques et d'outils d'analyse, les compétences nécessaires à l'approche systémique d'une situation complexe ;
- ✓ de capitaliser ces apports et d'approcher la mission de diagnostic d'un établissement scolaire selon une approche systémique ;
- ✓ de se doter d'outils nécessaires à l'identification des capacités et compétences dont il convient de poursuivre le développement professionnel.

Sans discontinuité, plusieurs services de l'Inspection bénéficient, dès le mois d'octobre 2016, d'un approfondissement à l'analyse systémique. Plusieurs inspecteurs assistent également à des formations relatives à la pédagogie et aux TIC ainsi qu'à la discrimination en milieu scolaire. Les inspecteurs de morale non confessionnelle et d'histoire participent quant à eux à une formation dont la thématique est consacrée à la citoyenneté, aux religions et aux convictions. Les précisions en la matière seront apportées dans le rapport 2017.

2.3 : La formation initiale des directeurs

Durant la période s'étalant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015⁸, l'IFC a organisé 25 sessions de formations pour les 3 axes de formation du volet interréseaux (relationnel, administratif et pédagogique). Pour l'ensemble de ces formations, 550 inscriptions sont comptabilisées.

	Axe rel.	Axe admin. fond.	Axe admin. sec.	Axe admin. prom. soc.	Axe péda. fond.	Axe péda. sec.	Axe péda. prom. soc.	Axe péda. ESHAR
Nbr sessions organisées	8	5	3	1	4	2	1	1
Nbr inscriptions	172	125	70	8	90	50	15	20

En avril 2016, un nouveau marché public de services pour la Formation initiale des directeurs a été initié. Ce marché a été prévu pour une durée d'un an à partir de sa date d'attribution avec une possibilité de reconduction sur demande expresse du pouvoir adjudicateur.

La date limite pour remettre candidature était fixée au 29 avril 2016 et la remise des offres au 15 juin 2016. Les négociations de l'offre de formation se sont tenues du 4 juillet au 7 juillet 2016 et la négociation commune concernant la certification a eu lieu le 08 juillet 2016. Le Gouvernement de la Communauté française a procédé aux attributions en date du 26 août 2016. L'ouverture des inscriptions aux sessions de formation a eu lieu début septembre 2016.

Le nouveau programme de formation vise, dans les limites du temps imparti, à envisager au mieux deux éléments essentiels mis en évidence, notamment, dans l'étude « Pour un renforcement du leadership des directions » de Van Hove & Ribonnet⁹ de 2015 à savoir :

- le développement des capacités de leadership entendu au sens large : « capacités de gestion des individus, de coaching, d'évaluation, de motivation et d'engagement des enseignants, et capacités de gestion d'équipe, d'animation et de stimulation du travail collectif. » (Van Hove & Ribonnet, 2015, p. 8) ;
- le pilotage de l'établissement et des projets pédagogiques qui « suppose (...) que les directeurs puissent développer une vision stratégique, fixer des objectifs, coordonner les ressources, analyser l'évolution des données et indicateurs et réorienter les actions sur cette base » (Van Hove & Ribonnet, 2015, p. 8).

On se situe dans la formation initiale des directeurs en interréseaux dans l'appréhension d'une démarche telle que définie à partir de différents objets (ex. développement professionnel des

⁸ Le marché 2011-2015 a pris fin au 31 décembre 2015.

⁹ Van Hoven, L. & Ribonnet, P. (2015). Pour un renforcement du leadership des directions d'école. Fondation Roi Baudouin consultable à l'adresse www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2016/20160111DD

membres de l'équipe éducative). Des outils comme Tabor, les évaluations externes non certificatives peuvent clairement fournir des indicateurs pertinents à analyser.

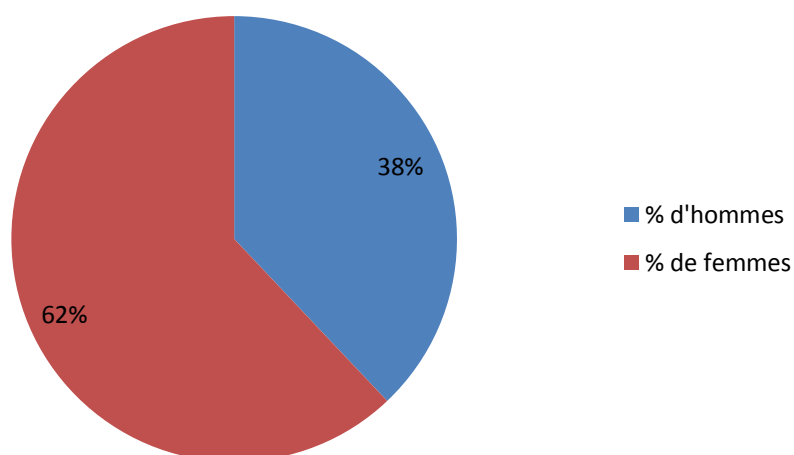
Parallèlement, une reformulation des objectifs a été entreprise essentiellement pour les axes relationnel et pédagogique, notamment en prenant en compte les éléments issus de la synthèse des travaux de la 1ère phase du Pacte (juillet 2015) et en faisant apparaître la notion de plan de pilotage (Décret Missions, art 67). Les critères d'analyse ont été clarifiés. Ils ont été construits entre autres sur base de l'analyse des évaluations et des éléments facilitateurs identifiés dans celles-ci.

Il convient de rappeler que l'ampleur des objectifs au regard du temps imparti reste une difficulté réelle.

Le fait qu'aucune plainte n'ait été déposée en rapport avec les sessions organisées en 2015-2016.

Les données descriptives, qualitatives et quantitatives, concernant ce nouveau programme de formation direction de l'année 2016-2017 seront disponibles dans le rapport d'évaluation des formations qui sera rédigé dans le courant du troisième trimestre de 2017.

De la répartition en % des hommes et des femmes dans la formation initiale des directeurs, en termes de réussite aux 3 axes du volet interréseaux depuis 2008 :



Comparativement, aux statistiques du personnel de l'enseignement 2015-2016, le personnel directeur¹⁰ représente pour les niveaux d'enseignement qui suivent maternel ordinaire, primaire ordinaire, secondaire ordinaire, spécialisé, artistique à horaire réduit et promotion sociale : 56 % de femmes et 44 % d'hommes.

¹⁰ Statistiques du personnel de l'enseignement, Le personnel de l'enseignement en équivalent temps-plein, tableau 1.1.1. Personnels de l'enseignement - tous réseaux - par niveau, sexe et par fonction.

2.4 : La formation complémentaire : module fondamental/module DI

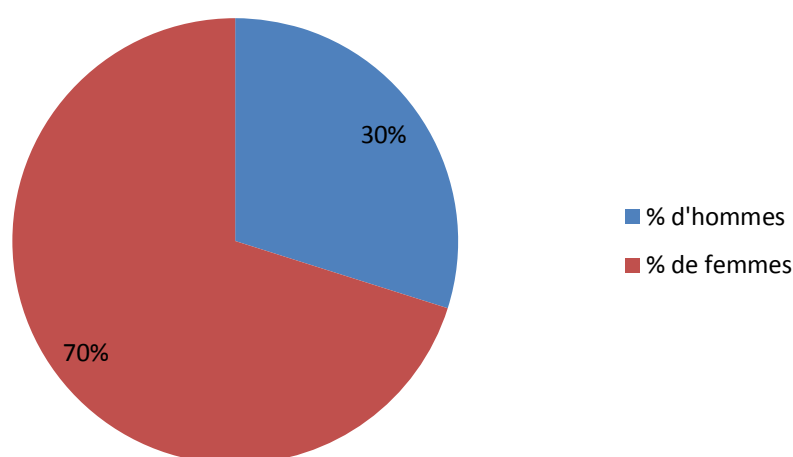
L'année 2016 (de janvier à décembre) est un peu particulière pour ce dossier. En effet, le premier marché public ayant touché à sa fin en 2015, aucune session n'a pu être organisée cette année-là.

Depuis l'année 2011, les 1.282 demandes de participation se répartissent comme suit :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Demandes de participation	549	148	170	136	80	199

La nette remontée du nombre de demande de participation s'explique principalement par l'évolution importante de la législation en lien avec ce dossier (et notamment, la réforme des titres et fonctions). Sur les 199 demandes de participations introduites en 2016, 26 de celles-ci ont été refusées, 169 ont été validées tandis que 4 sont restées en attente de traitement par l'AGE.

De la répartition en % des hommes et des femmes dans la formation complémentaire module fondamental/module DI, en termes de demandes de participation depuis 2011 :



Par ailleurs, sur la base d'un nouveau plan de formation (AGCF du 25 mai 2016) et, tenant compte de l'ensemble des évolutions légales, **l'IFC a lancé un nouveau marché public au début du mois de juillet 2016. Il couvre la période 2016-2020. Ce marché public a permis la programmation de nouvelles sessions dès janvier 2017 pour 8 des 11 lots proposés.**

En décembre 2016, une nouvelle procédure a été relancée pour les 3 lots sans offre régulière (il s'agit pour la précision du lot 9 relatif à la didactique CT et PP, du lot 10 relatif à la didactique des cours philosophiques (cours à caractère confessionnel et non confessionnel) et du lot 11 relatif à la didactique des cours de langue des signes). Ce dernier marché public a permis la programmation de nouvelles sessions dès septembre 2017 pour les lots 9 et 10. Si des demandes de participations étaient enregistrées pour le lot 11, un nouveau marché public serait alors relancé.

2.5 : La formation des formateurs internes

L'IFC travaille avec une équipe de formateurs internes qui prennent en charge les formations directement liées aux enjeux prioritaires du système éducatif : « EPC (Education à la philosophie et à la citoyenneté) » et « Les ateliers pédagogiques du Pacte » en sont de beaux exemples. Des formations leur sont donc spécialement dédiées en vue de professionnaliser leurs approches. L'IFC accorde une attention toute particulière à ces formations au bénéfice des 24 formateurs internes.

Pour l'année 2015-2016, les formations dispensées par les formateurs internes représentent :

Nb Sessions organisées	Nb Jours	Nb Inscrits
277	498	4.374

Différentes situations de travail viennent « nourrir » les formateurs internes :

- le fait de co-construire les formations à plusieurs et de donner les formations en binôme (co-animation) la plupart du temps. Il s'agit alors d'un enrichissement des formateurs entre eux sur la base de leur expertise et de leur expérience, lors des réunions de préparation de formation consacrées à la présentation et au partage d'outils, ressources et séquences de formation, et lors des temps de débriefing, informels ou formels.
- les moments de régulation en équipe projet, qui sont des occasions essentielles pour se questionner, faire le bilan par rapport aux formations, réorienter, faire des choix, ajuster, amender,... ou encore les moments d'analyse de cas en équipe.
- Les moments de partage de ressources et de connaissances entre formateurs de l'équipe au sens large, qu'ils soient informels ou non. A titre d'exemple, autour du projet EPC : la présentation du portfolio par une formatrice en langues modernes à l'équipe des formateurs EPC, la présentation d'un formateur également maître-assistant en Haute Ecole catégorie pédagogique de son cours sur la neutralité, ou encore la rencontre témoignage qu'il a organisée avec une de ses collègues de HE sur l'animation de débat philosophique avec les étudiants de catégorie pédagogique.
- l'auto-évaluation encouragée par l'entretien annuel avec le fonctionnaire dirigeante et un pédagogue qui permet de prendre du recul par rapport à son vécu, à sa posture en tant que formateur,...
- le feed-back ou le questionnement qui peut être suscité par un pédagogue de l'IFC sur un canevas de formation, sur un power point, sur une synthèse des évaluations, suite à l'observation d'une formation,...
- la rencontre et la discussion avec les membres du service général de l'inspection pour certaines disciplines, dont les mathématiques, les langues modernes, le français.

- l'intervention d'un expert dans un domaine.

Ainsi, pour le projet EPC, les formateurs internes concernés ont bénéficié de plusieurs rencontres et temps de formation, auprès d'intervenants et dans des contextes divers. Entre autres, la participation à la formation en cours de carrière organisée pour le service de l'Inspection sur la thématique *Citoyenneté, religions, convictions* avec le Professeur Decharneux en juin 2016, concernant les questions suivantes réparties en quatre séminaires de quatre heures : 1.- Qu'est-ce qu'une religion? - le Judaïsme ; 2.- le Christianisme ; - l'Islam ; 3.- les religions orientales ; - l'émergence d'une pensée critique (science, humanisme, liberté d'examiner, etc.) ; 4.- les postures conventionnelles (déisme, théisme, athéisme, agnosticisme...) ; - la question de la laïcité et de la neutralité ». Egalement une journée de formation avec Mme Dany Crutzen sur les questions d'interculturalité et de représentations de l'autre, afin de se préparer à réagir adéquatement en cas de propos stigmatisant d'un participant à la formation sur le référentiel EPC, ou en cas de propos rapportés par des enseignants désemparés par rapport à des propos, préjugés, stéréotypes tenus par leurs élèves en classe. Ou encore la rencontre interview de Vincent De Briey, professeur de philosophie à l'UNamur et président du groupe de travail Référentiel en éducation à la philosophie et la citoyenneté (socles de compétence), pour réaliser une vidéo introductive à la 1^{ère} journée de formation, présentant le sens et les intentions du référentiel, ainsi que sa structure. Le même travail ayant été réalisé pour le référentiel Compétences terminales auprès de Mme Laurence Bouquiaux, professeure de philosophie des sciences ainsi que de l'histoire de la philosophie moderne à l'Université de Liège et présidente du groupe de travail Référentiel en éducation à la philosophie et la citoyenneté (compétences terminales).

- l'implication de formateurs dans des groupes de travail extérieurs : une formatrice a été détachée à mi-temps de ses charges de formation pour participer au groupe de travail (GT III.3.) du Pacte « Revaloriser, professionnaliser et mieux accompagner la fonction de direction ». Une autre, impliquée dans l'équipe EPC, a participé aux travaux de rédaction du Référentiel Socles de compétences en éducation à la philosophie et à la citoyenneté, ainsi qu'au Centre de Connaissances coordonné par ALC visant la création du guide "Activités d'Education à la Citoyenneté Mondiale", sélectionnant et présentant les activités pédagogiques sur la thématique existantes en FWB. Citons encore la participation au colloque organisé par le conseil de l'Europe sur l'évaluation de descripteurs de Compétences pour une Culture de la Démocratie (CCD) à Strasbourg, pour 2 formateurs de l'équipe EPC et la pédagogue en charge du projet, les 14 et 15 mars 2016.
- on notera aussi la participation des formateurs internes à une formation du programme de l'IFC, ou à des conférences ou colloques, selon les besoins et opportunités d'agenda. Trois exemples parmi d'autres : la conférence « *Du langage oral à la compréhension de l'écrit : développement et enseignement* » de Maryse Bianco en mai à l'ULg, le colloque "*L'accompagnement des pratiques professionnelles enseignantes*" co-organisé par l'ISPG, ou encore en novembre 2016 le colloque organisé par le CEFES « *Quels rôles pour les CPMS dans la marche vers l'école inclusive ?* ». Plusieurs formateurs ont eu l'occasion d'y participer et de partager ensuite les acquis avec leurs collègues.

- l'appropriation de ressources théoriques ou méthodologiques comme des livres récents sur les sujets travaillés en formation ou sur les techniques d'animations. Une bibliothèque reprenant des ouvrages de référence est disponible à l'IFC, et est régulièrement enrichie sur base des demandes et suggestions des formateurs et des pédagogues.
- les moments de team building essentiels pour la construction de la cohésion de l'équipe et donc pour le travail ensemble.

Les aspects développés lors de ces occasions de développement professionnel sont donc multiples : il peut s'agir des connaissances liées aux thématiques des formations, de compétences d'animation de formations, d'attitudes pour travailler ensemble,...

En outre, comme il est important de penser la question de l'accompagnement des jeunes enseignants, le passage du métier d'enseignant au métier de formateur est aussi à prendre en compte comme moment crucial et complexe en termes d'accompagnement et comme enjeu pour la professionnalisation des formateurs.

Quand un formateur novice entre dans l'équipe, le cadrage institutionnel, le partage de l'expérience de ses collègues par rapport aux formations qu'ils donnent, à la manière dont on construit une formation sont autant de ressources qui lui permettent de se former.

Chapitre 3. Organisation et gestion de l'IFC

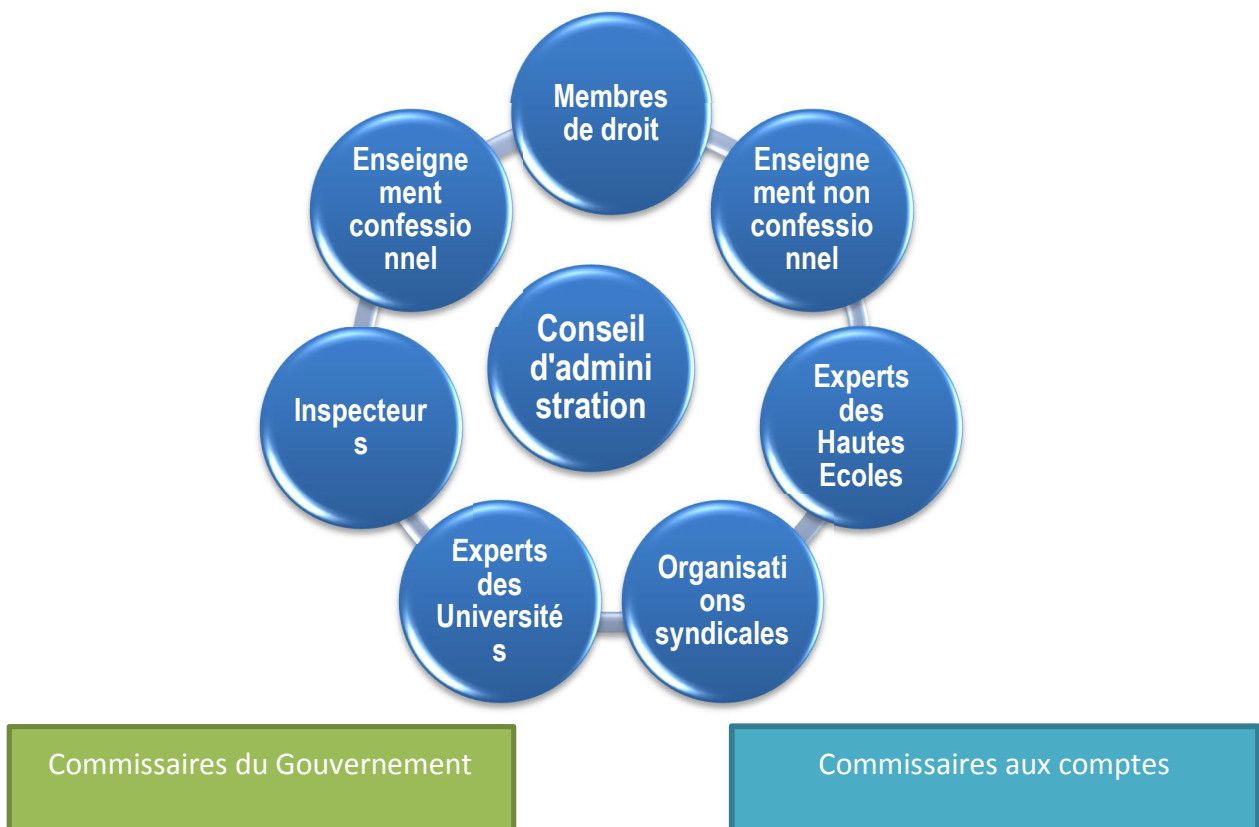
3.1. Le contrat de gestion

Le contrat de gestion en vigueur est toujours celui de 2003. Une proposition a été faite en 2007 et a été validée par le CA de l'IFC mais celle-ci n'a pas été approuvée par le Gouvernement. Une nouvelle proposition a été approuvée par le CA du 25 août 2016 (puis confirmée lors du CA du 22 décembre 2016 suite à la désignation du nouveau fonctionnaire dirigeant) et adoptée par le Gouvernement le 12 juillet 2017.

3.2. Les organes de gestion et de contrôle

L'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) est un organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique (OIP de type B). Il est dirigé, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau, par un fonctionnaire dirigeant désigné par le Gouvernement (art. 30 du décret du 11 juillet 2002).

Toutes les décisions prises par ces deux instances sont elles-mêmes soumises au contrôle des deux commissaires du Gouvernement. En outre, le Collège des commissaires aux comptes (un réviseur d'entreprise et un conseiller à la Cour des comptes) contrôle l'usage des deniers publics.



Membres de droit	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Pierre HUBIN, Président (Bureau + CA) • Lise-Anne HANSE • Chantal KAUFMANN
Déléguée du Service général du Pilotage du Système éducatif	<ul style="list-style-type: none"> • Anne-sophie LENOIR, Vice-Présidente (Bureau + CA)
Inspecteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Odette GILLET (Sylvie RENAUT) • Marc GUILLAUME (Viviane PENE) • Philippe DELFOSSE (Bureau + CA) (Christine PONCHON) • Gérard LEGRAND (Bureau + CA) (Serge CROCHET)
Enseignement non confessionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Didier LETURCQ (Odette FERON) • Roberto GALLUCCIO (Georges CHAVAGNE) • Raymond VANDEUREN (Michel BETTENS) • Fanny CONSTANT, Vice-Présidente (Bureau + CA) (Dominique LUPERTO)
Enseignement confessionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Godefroid CARTUYVELS (Christine GOCHEL) • Eric DAUBIE, Vice-Président (Bureau + CA) (Francis LITRE) • Patrick LENAERTS (Monika VERHELST) • Sophie DE KUYSSCHE (Paul MAURISSEN)
Organisations syndicales	<ul style="list-style-type: none"> • Pascal CHARDOME (Joseph THONON) • Laurence MAHIEUX (Annie COLARTE) • Murielle VIGNERON (Corinne CORDY)
Experts des Universités	<ul style="list-style-type: none"> • Evelyne CHARLIER (Ghislain CARLIER) • Marc DEMEUSE (Christian ORANGE)
Experts des Hautes Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> • Anne GIACOMELLI (Vincent CAPPELIEZ) • Dominique DAEMS (Graziella DELEUZE)
Commissaires du Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Jean LEBLON • Baudouin DUELZ
Commissaires aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> • Didier CLAISSE, Conseiller à la Cour des Comptes • Pierre WARZEE, Réviseur d'Entreprises



Note : l'AGCF du 14 décembre 2016 modifiant l'AGCF du 21 octobre 2015 portant désignation des membres du Conseil d'administration et du Commissaire du gouvernement de l'IFC désigne Monsieur Pierre STEGEN, représentant du CECP et remplaçant de Monsieur Dominique LUPERTO et Monsieur Frédéric COCHÉ, représentant du FédEFoC et remplaçant de Christine GOCHEL en tant que membres suppléants du Conseil d'administration de l'IFC.

Notons, par ailleurs, que le médiateur de la Région wallonne et de la Communauté française veille à la qualité du service rendu au public.

Enfin, le Gouvernement et le Parlement vérifient, à partir des rapports d'activités et d'évaluation mais également à partir de questions portant sur l'un ou l'autre sujet d'actualité, le fonctionnement et la qualité du travail de l'IFC.

Les ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2016 sont repris à l'annexe 2. Le Bureau s'est réuni 10 fois et a été organisé sous la forme d'un Bureau électronique 5 fois supplémentaires (15 réunions au total). Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois.

3.3. L'équipe

Membres du personnel de l'IFC	
<p>Fonctionnaire</p>  <p>dirigeant</p>	<p>Anne Hicter¹¹</p> <p>François-Gérard Stolz¹²</p>
<p>Cellule</p>  <p>administrative</p>	<p>Pascale Beernaert¹³ - niveau 3 - temps plein</p> <p>Romain Delfosse - niveau 3 - temps plein</p> <p>Isabelle D'Hondt - niveau 2⁺ - ½-temps</p> <p>Sophie Filée¹⁴ - niveau 2⁺ - 4/5 temps</p> <p>Nathalie Lefrant - niveau 2⁺ - temps plein</p> <p>Serge Massin - niveau 2⁺ - temps plein</p> <p>Carine Martin - niveau 2 - temps plein</p> <p>Marie Résimont - niveau 2⁺ - temps plein</p> <p>Alison Tournay¹⁵ - niveau 2 - temps plein</p>

¹¹ Retraite à partir du 1^{er} novembre 2016.

¹² Désigné Fonctionnaire dirigeant à partir du 1^{er} novembre 2016.

¹³ Mise à disposition du Ministère.

¹⁴ Agent statutarisé.

¹⁵ CDD à partir du 23 février 2016 en qualité d'agent Rosetta.

	<p>Céline Vandebussche - niveau 2⁺ - temps plein</p> <p>Claire Grégoire¹⁶ - niveau 2+ - temps-plein</p>
<p>Cellule</p>  <p>comptable</p>	<p>Nathalie Delporte¹⁷ - niveau 2⁺ - 4/5 temps</p> <p>Sébastien Gilles¹⁸ - niveau 2⁺ - temps plein</p>
<p>Cellule</p>  <p>juridique et personnel</p>	<p>Laura Pirson - niveau 1 - temps plein</p>
<p>Cellule</p>  <p>informatique</p>	<p>David Mathurin¹⁹ - niveau 2⁺ - temps plein</p> <p>Michaël Pierard²⁰ - niveau 2⁺ - temps plein</p>
<p>Cellule</p>  <p>pédagogique</p>	<p>Valérie Baffrey - niveau 1 - temps plein</p> <p>Véronique Bourgeois - niveau 1 - temps plein</p> <p>Aurélié Brouwers – niveau 1 – temps plein²¹</p> <p>Francesco Dell’Aquila - niveau 1 - temps plein</p> <p>Isabelle D’Hondt - niveau 1 - ½ temps</p> <p>Christophe Mélon - niveau 1 – temps plein</p> <p>Alexandra Schmidt – niveau 1 – temps plein</p>

¹⁶ CDD du 11 avril 2016 au 31 octobre 2016 puis du 14 novembre 2016 au 31 décembre 2016.








¹⁷ Agent statutarisé.

¹⁸ Agent statutarisé.

¹⁹ Mise à disposition de l’ETNIC.

²⁰ Mise à disposition de l’ETNIC.

²¹ CDD du 17 mai 2016 au 31 août 2016 et CDI à partir du 1^{er} septembre 2016.

<p>Cellule</p>  <p>communication</p>	<p>Romain Delfosse - niveau 3 - temps plein </p> <p>Nathalie Lefrant - niveau 2⁺ - temps plein </p> <p>Serge Massin - niveau 2⁺ - temps plein </p> <p>Véronique Bourgeois - niveau 1 - temps plein </p> <p>Alexandra Schmidt – niveau 1 – temps plein </p>
<p>Formateurs</p>  <p>Internes</p>	<p>Stéphane Arts/ Pol Bollen/ Cécile Botton/ Francis Bruyndonckx/ Viviane Bruyndonckx/ / Ingrid Delmot-Van Hoorde²² / Guy De Meerschman/ Joëlle De Muer/ Stéphanie Descheemaeker²³ / Anne Duterme/ Emmanuelle Florent/ Pierre Goffioul/ Pierre Hardy/ Jean-Paul Lejeune²⁴ / Marie-Bernadette Mars/ Joëlle Nix/ Agnès Olivier/ Isabelle Petit²⁵ / Fabrice Pochez/ Patrick Schevers/ Anne-Françoise Schmitz/ Catherine Soudon/ Pascale Tobie²⁶ / Pierre Van Hoye.</p>

À l'exception du fonctionnaire dirigeant qui est désigné par le Gouvernement, tous les membres du personnel sont nommés par le Bureau, conformément à l'article 45 du décret de 2002, sur proposition du fonctionnaire dirigeant.

Depuis octobre 2009, par décision du Bureau, plus personne n'exerce la fonction de directeur.

Par ailleurs, pour le service informatique, 2 membres du personnel de l'ETNIC sont affectés à l'IFC contre remboursement de traitement.

En **2016**, l'équipe a géré :

- pour le dossier « formation en cours de carrière » :
 - **46.027** journées de formation (nombre de participants inscrits à 1 jour de formation) ;
 - **27.420** suivis pédagogiques et administratifs d'inscriptions à une formation (encodage et analyse des évaluations, délivrance et envoi des confirmations d'inscription puis des attestations de fréquentation, remboursement des frais de déplacement, ...) ;
 - **2.920** suivis pédagogiques et administratifs de sessions de formation (analyse de l'offre de départ, régulation en cours d'année sur la base des évaluations, commande de la session, suivi et paiement des factures, ...) ;

²² Fin de charge de mission le 31 août 2016.

²³ Charge de mission depuis le 1^{er} octobre 2016.

²⁴ Fin de charge de mission depuis le 30 juin 2016.

²⁵ Fin de charge de mission depuis le 30 septembre 2016.

²⁶ Fin de charge de mission depuis le 30 novembre 2016.

- l'encadrement, le suivi et la régulation du travail des **formateurs internes (24** formateur-trice-s, **68** formations différentes, ...);
 - l'analyse et le suivi des offres de formation faites par les institutions via des accords de coopération (**109** offres des Centres de compétences, **24** offres des Centres de technologies avancées, **32** intégrations, ...);
 - le travail lié aux procédures de marché public (147 candidatures, 598 offres dont 476 seront retenues après analyse et négociation).
- pour le dossier « formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux » :
 - **416** demandes de participation (envoyées à l'AGE – Directions générales des Personnels de l'Enseignement - pour validation, suivi administratif et informatique du dossier);
 - **1.443** suivis pédagogiques et administratifs des inscriptions dans un des 3 axes de la formation (encodage et analyse des évaluations, confirmation de l'inscription, calcul et attestation de la participation d'au moins 75% du temps de la formation, suivi administratif du dossier) dans **70** sessions de formation (analyse de l'offre de départ, régulation en cours d'année sur la base des évaluations, commande de la session, suivi et paiement des factures, ...).
- pour le dossier « module fondamental/DI » :
 - **80** demandes de participation (envoyées à l'AGE – Directions générales des Personnels de l'Enseignement - pour validation, suivi administratif et informatique du dossier);
 - Aucune session n'a été organisée en 2015 (année civile).
- pour les échanges à partir de la seule adresse générale de l'IFC :
 - **9848 dossiers archivés** en 2016 (toutes les entrées et les sorties d'un même dossier sont classées ensemble dans notre système d'archivage) reprenant les courriers et courriels archivés (hors formulaires d'inscription qui font l'objet d'un répertoire séparé et autres courriels adressés directement aux adresses professionnelles des agents).
 - sans compter l'ensemble des dossiers connexes que sont la **rédaction des différents rapports**, la **collaboration active** à la gestion des projets portés par les ministres et l'administration.

Les quelques chiffres présentés illustrent (imparfaitement) la quantité de travail administratif nécessaire pour assurer la préparation, l'organisation et le suivi des formations proposées par l'IFC. La réalisation de ces tâches n'est rendue possible que par l'investissement et le souci d'assurer un service (public) de qualité partagés par tous les membres du personnel de l'IFC.

3.4. Les marchés publics

Durant l'année 2016, l'IFC a attribué 9 marchés publics :

- le marché de services de formation en cours de carrière du personnel de l'enseignement spécialisé, fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et des agents des centres PMS pour l'année scolaire 2016-2017 ;
- le marché de services de formation en cours de carrière macro-obligatoire en interréseaux pour les maîtres spéciaux en éducation physique et les psychomotriciens des établissements de l'enseignement fondamental organisés ou subventionnés par la FWB pour l'année scolaire 2016-2017 ;
- le marché public de services portant sur l'organisation et la certification de la formation initiale des directeurs– volet interréseaux pour l'année 2016-2017 (renouvelable 1 an sur demande expresse du Pouvoir adjudicateur) ;
- le marché public de services portant sur les volets du module de la formation à la pédagogie de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens pour les années 2016 à 2020 ;
- le marché public de services de formation à destination des membres du Service de l'inspection de l'Enseignement ordinaire et du Service de l'inspection de l'Enseignement spécialisé 2016
- le marché de services relatif à l'impression et au dépôt d'une brochure de présentation de l'IFC encartée au sein de l'édition du magazine PROF du mois de septembre 2016;
- le marché de services relatif à des conseils juridiques en matière de marchés publics 2016-2018 (renouvelable 2 ans sur demande expresse du Pouvoir adjudicateur) ;
- le marché de fournitures relatif à la papeterie à en-tête pour les années 2016-2018 (renouvelable 2 ans sur demande expresse du Pouvoir adjudicateur) ;
- le marché public de fournitures relatif à l'acquisition de meublier en 2016.

L'ensemble des marchés publics est géré et supervisé par la personne chargée de la cellule juridique et le fonctionnaire dirigeant. Les marchés de services de formation nécessitent particulièrement l'implication de l'équipe pédagogique. Les marchés de fournitures sont pris en charge par la responsable de l'économat.

Les données synthétiques des marchés attribués et des marchés en cours sont reprises en annexe 4.

Etant donné l'ampleur du marché de services de formation, nous nous attardons quelque peu à celui-ci dans ce point.

Pour le seul marché lié aux formations en cours de carrière, nous avons eu en 2016:

- 154 candidatures ;
- 533 offres analysées et négociées ;
- 50 offres retirées après négociation ;
- 483 offres analysées une seconde fois et cotées ;
- 460 offres retenues (86%) ;
- 19 jours de négociation (plus de 150 heures) et 132 soumissionnaires avec lesquels l'IFC a mené des négociations.

Depuis 2014, les procédures relatives au marché public de services de formation sont informatisées : les candidatures et les offres sont encodées en ligne par les soumissionnaires et l'analyse de celles-ci par les pédagogues s'opère en ligne également. Cette plus-value, rendue possible grâce à une application informatique conçue en interne par les informaticiens, est sans cesse améliorée.

Un des points forts de ces marchés est qu'ils sont opérés selon la procédure négociée. Bien que nous recevons des centaines d'offres chaque année, nous les négocions séparément avec les soumissionnaires. Le moment de la négociation permet de clarifier et d'améliorer chacune des offres de formation. Il est également un précieux temps d'évaluation et de régulation des actions de l'année précédente. L'offre de formation est analysée avant mais aussi après la négociation en vue d'être comparée aux autres offres d'un même lot.

L'analyse préalable à la négociation est réalisée sur la base de critères d'analyse du contenu et de la méthodologie. Il en est de même pour le profil de chacun des formateurs où 3 dimensions sont vérifiées :

- connaissance et expertise du sujet traité ;
- expériences professionnelles utiles prouvées, par exemple dans l'enseignement ou dans le cadre d'un projet de recherche ;
- expériences professionnelles en matière de formation d'adultes.

La rigueur de l'analyse réalisée est à souligner.

Par ailleurs, la communication avec les candidats et les soumissionnaires est très aboutie sur ce dossier. Nous avons ainsi organisé plusieurs réunions d'information où le fonctionnaire dirigeant était entouré d'un informaticien, d'un pédagogue, d'un administratif et de la personne en charge de la cellule juridique afin de pouvoir répondre à toutes les questions des soumissionnaires. Un folder reprenant un maximum d'informations susceptibles d'aider les candidats a été rédigé par la cellule communication et distribué lors des réunions d'information. Enfin, la personne en charge de la cellule juridique, deux des agents administratifs et les pédagogues en fonction de leurs compétences ont répondu activement à toutes les questions durant la totalité de la procédure, tant par téléphone que par courrier électronique.

Les difficultés de ces marchés sont à voir dans le rapport négatif entre l'important nombre d'offres et le peu de temps disponible pour réaliser l'ensemble des procédures nécessaires à la finalisation du marché. En outre, les offres couvrent des domaines d'une grande variété, ce qui rend le travail d'analyse ardu.

3.5. Les conventions de collaboration

En dehors des marchés publics, l'IFC noue des conventions de collaborations très intéressantes avec plusieurs partenaires institutionnels qui sont :

- Les Centres de compétence de la Région wallonne ;

- Les Centres de technologies avancées ;
- L'ONE ;
- Annoncer la Couleur ;
- YAPAKA.

Ces partenariats permettent à l'IFC d'encore augmenter la diversité de son offre de formation en proposant des thématiques parfois très spécifiques et techniques, notamment pour le public de l'enseignement qualifiant.

Les Centres de compétence (CDC) de la Région wallonne et les Centres de technologies avancées (CTA) mettent à disposition des enseignants en formation leurs équipements de pointe. Ces collaborations se traduisent par une diversité d'offres de formations dans de multiples secteurs. Celles-ci ont pour objectifs d'informer et de sensibiliser les professeurs des cours techniques et de pratique professionnelle aux métiers et aux technologies de pointe et de leur apprendre in fine à intégrer de nouvelles connaissances et savoir-faire dans leurs pratiques d'enseignement. A contrario, ces formations, reconnaissons-le, abordent peu la réflexion sur le travail pédagogique de fond.

Dans le secteur des services aux personnes, l'ONE est un partenaire de l'IFC. La convention établie permet d'offrir, par exemple, des formations relatives aux pratiques d'accueil de qualité dans les milieux d'accueil de la petite enfance et lors des activités extrascolaires.

En matière de citoyenneté, une convention de collaboration est signée avec ALC- Annoncer la Couleur. ALC est un programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale qui propose aux enseignants des démarches pédagogiques originales et participatives pour aborder cette thématique avec les jeunes.

Par ailleurs, le service YAPAKA, qui met en place un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, offre des formations sur ce thème à destination des agents PMS et des enseignants.

Pour chacun des partenaires avec lesquels l'IFC conventionne, une réunion de régulation est organisée chaque année en vue d'améliorer les offres de formations concernées.

Pour les Centres de compétence :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb Inscrits dans toutes les sessions organisées
67	154	1.569

Pour les Centres de technologies avancées :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb Inscrits dans toutes les sessions organisées
7	13	65

Pour l'ONE :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb Inscrits dans toutes les sessions organisées
2	5	50

Pour Annoncer la Couleur :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb Inscrits dans toutes les sessions organisées
5	7	77

Pour YAPAKA :

Nb de formations différentes organisées	Nb de sessions organisées	Nb Inscrits dans toutes les sessions organisées
1	3	29

3.6. La communication envers les usagers de l'IFC

Depuis 2014, une cellule « Communication » développe les actions de communication interne et externe de l'IFC. Elle travaille notamment à la conception de l'encart du magazine PROF, au développement du site internet et à une plus grande interaction avec les usagers. C'est elle qui, par exemple, a réfléchi à la manière dont il convenait de schématiser la structure du nouveau « Programme Enseignement ».

Elle est composée de deux pédagogues et de trois agents administratifs. L'équipe informatique apporte sa collaboration chaque fois qu'un développement informatique est nécessaire.

Les usagers ont de multiples possibilités d'interpeller l'IFC directement et de faire état de leurs besoins et souhaits non seulement au travers des moyens de communication traditionnels (mails, téléphone, réunions de rencontre ou représentations publiques) mais surtout grâce à un questionnaire d'évaluation qui est remis à chaque participant aux formations. Ce questionnaire est complété sur place de manière anonyme à l'issue de la formation ; il est encodé et analysé par nos services. Le questionnaire d'évaluation est un des moyens par lequel le participant peut communiquer à l'IFC un retour sur la formation qu'il a suivie et notamment l'identification de nouveaux besoins pour lesquels, de son point de vue, il ne trouve aucune offre de formation parmi

l'offre globale. L'analyse de ces besoins a été communiquée aux groupes de travail chargé de l'élaboration des programmes.

A côté de l'information donnée de vive voix, celle accessible par les outils numériques est aujourd'hui totalement incontournable. Comme tous les organismes, l'IFC déploie une communication sur un site qu'il veut de plus en plus accessible, lisible, accueillant et pertinent. Ce site permet le téléchargement de nombreuses informations par profil d'utilisateur liées directement aux différentes missions de l'IFC. La mise en ligne des données, actualisées en temps réel, concernant chacune des formations organisées par l'IFC donne l'occasion aux usagers de trouver l'information utile via des moteurs de recherche, de connaître l'état de l'offre de formations, le nombre de places disponibles, de s'inscrire dans une de celles-ci ou sur une liste d'attente et de se voir délivrer une confirmation immédiate de l'opération effectuée. Les personnes inscrites à nos formations ont un accès personnalisé sur notre site et peuvent y lire le suivi de leurs inscriptions.

Une réflexion importante devra toutefois être menée en vue de moderniser et d'augmenter l'attractivité du site internet de l'IFC tout en garantissant la qualité et la mise à jour des informations qu'il contient.

La cellule communication met également en avant des formations spécifiques en page d'accueil du site internet auprès d'un public ciblé ainsi que par l'envoi de newsletters aux établissements scolaires ou directement auprès du membre du personnel de l'enseignement qui lui a communiqué son adresse et éventuellement ses centres d'intérêt.

Un encart dans le magazine PROF envoyé en septembre au domicile des membres du personnel de l'enseignement et des C.PMS présente les actions phares de l'IFC. Chaque membre de l'équipe IFC participe à la rédaction de cet encart en fonction des dossiers sur lesquels il travaille. La cellule communication rassemble et met en page ces informations afin de leur offrir une belle lisibilité. Une copie de cet encart est disponible sur le site de l'IFC.

Des contacts directs sur le terrain des utilisateurs ont lieu lors des formations essentiellement collectives ou celles liées à nos formateurs internes. Dans le cadre des organisations collectives, les directions sont rencontrées et contactées à plusieurs reprises. Au cours de ces réunions, elles sont informées des orientations du programme et des aspects organisationnels. Des outils de communication pour leurs personnels leur sont fournis de manière à ce que l'information transmise en cascade soit la plus fiable possible. Il n'est cependant pas toujours évident malgré nos sollicitations que la communication remonte ensuite des directions vers l'IFC une fois que l'organisation collective concernée a eu lieu, notamment à propos des points forts ou des difficultés rencontrées.

Enfin, l'IFC utilise une plateforme de formation et développe en interne une série de formations de type hybride, en partie en présentiel, en partie à distance. Cette méthodologie favorise les échanges et les informations en réseaux de professionnels.

L'IFC effectue également un important travail de communication transparente vis-à-vis de ses partenaires.

Cela se traduit notamment par une information poussée envers les soumissionnaires lors de la procédure des marchés publics. Ceux-ci sont clairement informés, orientés, soutenus au sujet des procédures, délais et recommandations grâce à la création d'applications informatiques leur étant destinées mais également par un soutien continu de personnes relais en interne, la création de supports de communication réalisés par la cellule communication ou encore la tenue de réunions d'information à leur attention.

Un *vade mecum* réalisé en 2014 guide et soutient opérateurs et formateurs dans leurs interactions avec l'IFC, de l'élaboration des programmes à l'évaluation d'une formation. Ce document est actuellement en cours d'actualisation.

Les organismes de formation partenaires peuvent également consulter, de manière sécurisée, l'état des inscriptions dans les formations qu'ils ont proposé d'assumer.

L'évaluation des formations (résultats quantitatifs et commentaires encodés) est communiquée aux opérateurs de formation via le site de l'IFC. Ils disposent donc d'informations (notamment via un score lié au dispositif et une catégorisation des formations faite à partir de celui-ci : formations problématiques, moyennes, qui tiennent la route et excellentes) pour mettre en place une régulation éventuelle des formations problématiques ou dégager les caractéristiques des formations excellentes.

Au niveau de sa communication externe, l'IFC a une obligation légale de transparence. Cela se traduit essentiellement de quatre manières:

- les rapports annuels d'activités transmis au Gouvernement et au Parlement puis publiés sur notre site;
- les 3 rapports d'évaluation (de la formation en cours de carrière, de la formation initiale des candidats directeurs, de la formation complémentaire module fondamental/ module DI) transmis à la Commission de Pilotage, au Gouvernement et aux organismes de formation puis publiés sur notre site;
- le plan de développement qui accompagne chaque projet de budget transmis au Gouvernement et au Parlement;
- les réponses aux questions parlementaires.

Au niveau interne, la communication se fait essentiellement via la tenue de réunions et par l'envoi de mails d'information, en ce compris un relais quotidien des articles de la revue de presse du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles liés aux missions de l'IFC.

Tous ces éléments de communication méritent une nouvelle réflexion de fond afin de les articuler dans un plan global permettant d'améliorer leur efficacité. Ce plan, destiné également à garantir la cohérence de la communication de l'IFC, fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Plan d'administration 2017-2019.

3.7. La gestion des plaintes adressées à l'IFC

Chaque plainte parvenant à l'IFC est traitée de manière identique : un accusé de réception est envoyé au plaignant dans les 3 jours suivants la réception de sa plainte. Une réunion du service des plaintes est ensuite organisée afin de traiter le fond de celle-ci. Lors de cette réunion, le service des plaintes et recours décide du suivi à mettre en œuvre.

Systématiquement, le suivi de la plainte fait l'objet des actions suivantes :

1. Contact avec l'opérateur de formation, voire avec le formateur, contre lequel la plainte a été introduite ;
2. Analyse des évaluations de la formation concernée ;
3. Analyse des évaluations de toutes les sessions de cette formation ou de ce formateur.

Si l'analyse des premiers éléments de la plainte le nécessite, d'autres actions sont encore envisagées :

1. Mener des entretiens avec des participants à la formation concernée ;
2. Mener des entretiens avec le-s chef-s d'établissement concerné-s ;
3. Organiser une observation de la session suivante.

Une fois l'analyse menée à son terme, une réponse définitive est envoyée au plaignant afin de l'informer du suivi.

Au cours de l'année 2016, nous avons enregistré 7 plaintes adressées à l'IFC. Le nombre de plaintes se situe dans la moyenne des plaintes des cinq dernières années :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nbr plaintes	13	8	9	10	9
Nbr recours	0	0	0	0	1

La teneur principale de ces plaintes est reprise ci-dessous.

Plainte n°1 : « *L'adulte face aux conduites à risque des adolescents : agir en milieu scolaire* »

Le plaignant (1 directeur d'établissement scolaire dont 3 enseignants ont participé à la formation) souligne 2 éléments. D'une part, le manque de professionnalisme du formateur : il aurait indiqué aux participants que leur présence n'est pas obligatoire et qu'ils pouvaient partir s'ils le souhaitent et d'autre part, le manque de maîtrise des concepts de la part du formateur.

L'IFC a pris contact avec l'opérateur : compte tenu de la situation, l'opérateur, le formateur et l'IFC décident, d'un commun accord, de ne pas proposer les formations restantes du formateur durant l'année.

Plainte n°2 : *« Les troubles alimentaires chez l'enfant et l'adolescent »*

Le plaignant (1 directeur d'établissement scolaire dont 2 enseignants ont participé à la formation) pointe d'une part, le manque de ponctualité du formateur (retard de 30 min.) et d'autre part, un manque de connaissance du sujet traité de la part du formateur.

Suite au contact pris avec l'opérateur : le retard est dû à des embouteillages. Au niveau du contenu, ni l'opérateur, ni le formateur ne pouvait expliquer le problème soulevé.

L'analyse des questionnaires d'évaluation met en exergue la qualité des 2 sessions activées pour cette formation ; aucune des difficultés relevée par le plaignant n'y est mentionnée.

Plainte n°3 : *« Jeunes majeurs : quelles informations juridiques et réglementaires puis-je leur donner avant leur entrée sur le marché du travail ? »*

Les plaignants (4 participants et 1 directeur d'établissement scolaire dont 1 enseignant a participé à la formation) soulignent bon nombre d'éléments négatifs : l'antipathie du formateur, le caractère trop généraliste de la formation, le manque de structure, le manque de développements, le manque de rigueur, les questions reprises dans les objectifs de la formation non abordées, la non ponctualité, etc.

Suite à l'analyse des formulaires d'évaluation, il ressort que plusieurs difficultés nécessitant une régulation ont été mises en évidence pour cette formation et de manière convergente à la fois dans les plaintes et dans les évaluations.

Etant donné le manque de garantie au niveau de la mise en place d'une régulation approfondie lors des contacts pris avec l'opérateur, l'IFC a décidé de suspendre les formations programmées.

Plainte n°4 : *« Promouvoir l'égalité des sexes, des identités de genre et des orientations sexuelles à l'école dans une perspective d'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion. »*

Le plaignant (dans ce cas le formateur) souligne la difficulté du caractère obligatoire de la formation. Concrètement, le formateur a ressenti un certain malaise durant la formation, il explique que le comportement et l'état d'esprit des participants a créé des tensions et a clairement empêché le bon déroulement de cette formation.

L'IFC a rappelé à l'opérateur que les formations sont obligatoires et que par ailleurs, le choix de formation des participants n'incombe pas à l'IFC : le personnel enseignant peut s'y inscrire si sa direction l'y autorise et s'il correspond au profil spécifié pour la formation.

Plainte n°5 : *« Quand un élève apprend, que se passe-t-il dans sa tête ? Comment tirer profit des résultats des recherches en neurosciences dans ma classe ? »*

Le plaignant (1 participant) souligne le caractère trop théorique de la formation, la lecture de slides étant trop importante dans la formation.

Suite au contact pris avec l'opérateur, le formateur, ayant déjà été interpellé par le plaignant lors de la formation, avait rebondi et inséré dans la formation suivante un côté plus pratique (notamment via des activités, exercices et outils pratiques). Il poursuivra également la régulation de la formation à l'avenir.

Plainte n°6 : « *Mémorisation : méthodes, stratégies & astuces* »

Le plaignant (1 participant) souligne le caractère irréaliste et « hors sujet » de la formation. Il se plaint par ailleurs, de la « maigreur » du repas (sandwich + eau) fourni à la formation.

Suite à l'analyse des questionnaires d'évaluation, il ressort que les résultats sont mitigés : certains participants mentionnent un contenu un peu faible, d'autres par contre, indiquent leur satisfaction. Suite au contact pris avec l'opérateur, il était impossible d'aller plus loin dans le dossier : le formateur ne travaillant plus avec eux.

En ce qui concerne le repas, le directeur de l'établissement scolaire accueillant a précisé que les sandwiches étaient variés et fournis en quantité et que des collations et du café étaient prévus pour chaque pause.

Plainte n°7 : « *Attitudes et aptitudes face aux comportements difficiles. Approche pratique* »

Le plaignant (1 participant) pointe le manque de communication entre l'IFC et les opérateurs de formation au niveau des règles de présence. Alors qu'il avait reçu l'accord de l'IFC de participer au 2^{ème} jour de la formation sans avoir participé au 1^{er}, le formateur a refusé sa participation. Ce n'est qu'après insistance auprès de ce dernier qu'il a pu y assister, sous réserve toutefois, de ne pas revenir sur le contenu du premier jour de la formation.

L'IFC a informé le participant et rappelé à l'opérateur que d'un point de vue réglementaire, un formateur ne peut en aucun cas refuser une présence au 2^{ème} jour de formation en cas d'absence au 1^{er}.

Chapitre 4. Le développement de l'IFC et ses perspectives

Le développement de l'IFC et de ses missions depuis sa création en 2002 a régulièrement été décrit et notamment dans le chapitre 1 du rapport d'activités 2015. Cette évolution a été rendue possible par la polyvalence, l'investissement et l'ouverture de ses membres mais également par le soutien du Conseil d'administration et de son Président.

Ces éléments ont permis de développer, nous pouvons le confirmer sans crainte d'être contredit, une véritable relation de confiance entre les autorités ministérielles successives, l'IFC et ses partenaires (réseaux d'enseignement, administration, organisations syndicales, opérateurs de formation...).

Il n'en reste pas moins que notre Institut devra constamment veiller, dans un contexte d'évolution permanente illustré par la poursuite des travaux autour du Pacte pour un Enseignement d'excellence, à s'adapter et même à anticiper des exigences et attentes croissantes. Il ne pourra y répondre que si on lui donne les moyens d'y parvenir.

Dans cette perspective, l'IFC devra rester attentif à l'adéquation de ses ressources (humaines et matérielles) et de ses missions. Dans un contexte de raréfaction des deniers publics, il devra probablement proposer, tant au CA qu'au Gouvernement, d'opérer des choix dans les priorités de formations. Nous ne ferons pas l'économie de cette réflexion.

En tout état de cause, le rapport d'activités 2016 de l'IFC montre à nouveau clairement que l'IFC continue à être un outil précieux pour le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans sa capacité à épouser, rapidement et qualitativement, les orientations stratégiques et politiques prises par celui-ci.

Ainsi, l'année 2016 a vu, par exemple, le développement de formations sur des thématiques aussi sensibles que celles du cours de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté ou dudit Pacte dans le cadre d'une dynamique participative. Ces sujets, pour lesquels l'IFC se trouve bien souvent être le premier interlocuteur institutionnel des personnels de l'enseignement et de C.PMS, amènent leur lot de tension et d'incompréhension.

Si l'IFC est dans son rôle en la matière en ce qu'il assure une transmission objective vers le terrain de la réalité des évolutions du système éducatif, il continuera à le faire en conservant son caractère indépendant et neutre dans le respect des textes législatifs et réglementaires.

Cette réflexion est particulièrement importante dans le contexte de transformation de la formation en cours de carrière, et particulièrement interréseaux, voulue par les acteurs du Pacte pour un Enseignement d'excellence. A tel point qu'une évolution de son cadre législatif, réglementaire et budgétaire s'imposera à court terme pour lui permettre, en vrac :

- d'assumer l'augmentation du nombre de jours de formation en cours de carrière,
- de rencontrer pleinement le public de l'enseignement fondamental,
- de former les acteurs (chefs d'établissement, délégués aux contrats d'objectifs, directeurs de zone...) concernés par les dispositifs de pilotage de l'établissement et de contractualisation,

- d'assurer les formations destinées à favoriser la requalification professionnelle permettant des réorientations de carrière en fonction des aspirations des membres du personnel ou de la pénurie constatée dans certaines fonctions,
- de proposer la formation au dossier d'accompagnement de l'élève destiné à structurer l'analyse des difficultés d'apprentissage et des besoins de l'élève tout au long du parcours dès l'enseignement maternel, ainsi que d'identifier les réponses qui y sont apportées, de façon à prévenir l'échec,
- la formation des membres du personnel de l'enseignement à la gestion du dossier de développement professionnel (« portfolio ») comme un outil permettant au MDP une réflexion sur son développement professionnel personnel et lui ouvrant la voie de diverses formes de valorisation de ses compétences,
- de poursuivre et amplifier les formations à l'appropriation des socles de compétences, des compétences terminales et des profils de formation,
- de veiller à proposer des formations sur la mise à niveau des connaissances disciplinaires (contenu) et des connaissances techniques (numérique, professeurs de l'enseignement qualifiant),
- d'assurer la sensibilisation et la formation sur des thématiques prioritaires de l'autorité centrale (aménagements raisonnables, redoublement, besoins spécifiques, tronc commun,...),
- de proposer des formations aux aspects généraux des enseignants novices et des enseignants référents chargés de leur encadrement,
- de maintenir une offre de formations pertinente en matière de ressourcement personnel et professionnel (gestion du stress,...)
- de veiller à proposer des formations destinées à renforcer la sécurité dans les établissements scolaires (secourisme, gestion de la sécurité des labos...)

L'IFC devra prendre sa part dans la construction de ces nouveaux cadres de travail en constituant une force de proposition tout en restant attentif à la poursuite de l'exercice de ses missions. Ce défi est de taille car il est toujours périlleux d'être à la fois acteur du changement et garant de la continuité du service. L'autorité ministérielle de tutelle a bien compris cette nécessité d'assurer la transition dans des conditions acceptables en augmentant les ressources de l'IFC tant en 2016 qu'en 2017. Nous l'en remercions.

Il convient d'ajouter que les compétences précitées se limitent actuellement à l'exercice des missions de l'IFC dans le contexte de l'Enseignement obligatoire. Or les autorités ministérielles en charge de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale (EPS) et de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) ont marqué un intérêt pour le dispositif de formation en cours de carrière proposé par notre Institut, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord sectoriel 2015-2016 qui prévoit l'extension du bénéfice de la formation continuée du décret de 2002 aux membres du personnel de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de promotion sociale, prioritairement dans le cadre du CAP, CAPAES et de la formation initiale.

Ces nouveaux dossiers, ébauchés ces derniers mois et années, nous semblent tout à fait pertinents dans le contexte d'une amélioration de la cohérence d'ensemble du système éducatif. Dynamique

également présente dans la volonté affichée par l'autorité gouvernementale de développer l'articulation entre la formation initiale et la formation continuée. Ces projets devront toutefois être pensés et phasés de telle manière que les conditions (cadre légal et réglementaire, ressources...) de leur concrétisation soient réunies.

Tous les changements qui s'annoncent devront nécessairement s'accompagner d'une réflexion sur l'organisation interne de l'IFC. Celle-ci devra lui permettre d'être mieux armé pour rencontrer les défis enthousiasmants mais également, ne le cachons pas, impressionnants qui se présentent devant lui. Le Plan d'administration 2017/2019, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 22 juin 2017, doit contribuer à nous permettre de « piloter » cette évolution dans une dynamique de partenariat.

Liste des annexes

- Annexe 1 Enumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales
- Annexe 2 Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2016
- Annexe 3 Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2016
- Annexe 4 Données synthétiques relatives aux marchés publics passés par l'IFC en 2016
- Annexe 5 Liens de téléchargement des rapports d'évaluation des formations en cours de carrière 2015-2016 et des formations initiales des directions 2015

Annexe 1. Enumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales

a) Les missions de l'Institut sont prioritairement définies par l'article 26 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière²⁷.

Pour l'année 2014, ces missions sont les suivantes :

1° d'organiser des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service;

2° de procéder à l'évaluation de celles-ci selon les critères établis conformément à l'article 14, alinéa 1er, 1° du décret et à l'article 20, alinéa 1^{er}, 1° du décret du fondamental et d'adresser à la Commission de pilotage un rapport annuel afférent à cette évaluation;

3° de garantir la cohérence avec le décret missions en assurant notamment :

— la formation à la capacité à mettre en œuvre l'évaluation formative et la pédagogie des compétences et aux techniques permettant d'atteindre les niveaux déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;

— la formation aux différentes formes de pédagogie différenciée;

— l'entraînement à la création d'outils pédagogiques et d'outils d'évaluation adaptés à la réalisation des objectifs déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation;

4° d'aider les membres du personnel concernés à réguler leur action en prenant appui sur leur formation initiale ainsi que sur les enseignements issus de l'articulation entre les pratiques de leurs pairs, les recherches en éducation, en psychologie et en sociologie, et les données statistiques utiles à l'évaluation de l'action dans les domaines précités;

5° de développer une culture de la formation en cours de carrière dans le chef des membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française;

6° d'assurer la formation en cours de carrière des enseignants du réseau de la Communauté française;

7° d'assurer les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs;

8° d'assurer la formation donnant accès aux fonctions de promotion des Inspecteurs;

²⁷ (M.B. 31-08-2002).

À ce jour, ce décret a été modifié 10 fois : les 19-12-2002 (M.B. 08-01-2003), 09-01-2003 (M.B. 21-02-2003), 27-02-2003 (M.B. 18-04-2003), 17-12-2003 (M.B. 30-01-2004), 03-03-2004 (M.B. 03-06-2004), 02-02-2007 (M.B. 15-05-2007), 08-03-2007 (M.B. 05-06-2007), 15-02-2008 (M.B. 01-04-08) et 30-04-09 (M.B. 30-06-09) et 17-12-2009 (M.B. 12-02-2010)

8°bis d'assurer les formations donnant accès aux fonctions d'inspecteur général et d'inspecteur général coordonnateur;

8°ter d'assurer les formations donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique ou de conseiller pédagogique coordonnateur, et de délivrer les attestations de réussite²⁸ relatives à ces formations ;

9° d'assurer les autres formations décidées par le Gouvernement.

Les missions visées à l'article 26, §1er, 6°, 7°, 8°bis et 8°ter ne sont pas encore entrées en vigueur.

En vertu de l'article 26, §1er, 9°, le Gouvernement a chargé l'Institut:

- d'assurer le volet commun à l'ensemble des réseaux de la formation initiale des directeurs (Décret du 2 février 2009 fixant le statut des directeurs) ;
- d'assurer la formation des formateurs en éveil scientifique.

En vertu de l'article 29, l'Institut est chargé:

d'organiser des séances d'information relatives à la déontologie de la formation, des formations et des supervisions au bénéfice des formateurs chargés de dispenser les formations en interréseaux.

En vertu de l'article 34, l'Institut est chargé:

d'organiser, pour les administrateurs, un cycle de formation permanente relatif à l'évolution du statut et de la fonction d'administrateur au regard des évolutions législatives, sociales, réglementaires et de gestion en la matière.

En vertu de l'article 35 :

L'Institut veille à ce que son budget annuel soit établi et transmis, dans les délais fixés par les circulaires budgétaires, pour approbation au Ministre de tutelle et au Ministre du Budget.

²⁸ Lire « attestations de fréquentation »

b) Les missions de l'Institut définies par les articles 17 §2, 28 et 29 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs sont les suivantes :

1° Etablir pour le Gouvernement une proposition de plan de formation relatif au volet commun à l'ensemble des réseaux portant sur : a) un axe relationnel ; b) un axe administratif, matériel et financier et c) un axe pédagogique et éducatif.

La proposition doit notamment fixer le contenu et les objectifs de la formation ainsi que les compétences à acquérir. Elle doit en outre fixer la répartition entre les trois modules, du nombre d'heures de formation.

2° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les formations du volet commun à l'ensemble des réseaux et les épreuves qui les sanctionnent.

3° Transmettre à la Commission de pilotage un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification de la formation initiale des directeurs.

c) Les missions de l'Institut définies par les articles 25, 34 et 35 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement sont les suivantes :

1° Transmettre au Gouvernement un avis relatif au plan de la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens.

3° Organiser ce module de formation.

4° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les volets du module et les épreuves qui les sanctionnent.

5° Transmettre chaque année à la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification du module.

Ainsi, l'Institut est l'organisme de référence de la Communauté française pour l'organisation et la mise en œuvre des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice :

a) des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service ;

b) des membres du Service général de l'inspection - à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur - ainsi que des membres du Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française et des cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

L'Institut est également l'organisme de référence de la Communauté française pour :

- l'organisation et la mise en œuvre des formations en interréseaux donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique et à la fonction de conseiller pédagogique coordonnateur.
- l'élaboration de la proposition, et s'il échet de l'organisation et de la mise en œuvre, du plan de la formation initiale commune à l'ensemble des réseaux des directeurs des établissements de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire artistique à horaire réduit ou de promotion sociale, organisés ou subventionnés par la Communauté française.
- l'organisation et la mise en œuvre des formations à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens. Les titulaires de ces titres, porteurs du titre requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction correspondante du niveau secondaire inférieur ou du niveau fondamental, telle que déterminée par le Gouvernement, qui auront suivi avec succès la formation évoquée ci-dessus, bénéficieront d'un salaire correspondant à celui d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

Les Ordres du jour des réunions du Bureau

Bureau du jeudi 14 janvier 2016

1. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2015 ;
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie ;
3. Intégrations d'évènements :
 - 3.1. « Et si on empêchait les riches de s'instruire plus vite que les pauvres ? Une autre histoire de l'éducation » – par le Service de la culture de la Province de Namur représenté par Madame Dominique Regnier.
 - 3.2. « L'accompagnement des pratiques professionnelles enseignantes » – par l'UCL (Girsef) et l'ISPGalilée représentés par Madame Catherine Van Nieuwenhoven.
4. Ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'Excellence – information ;
5. Marché public papiers à en-tête : choix de la procédure et CSC ;
6. Calendrier des prochaines réunions ;
7. Divers :

AGCF modifiant l'AGCF du 21 octobre 2015 portant désignation des membres du CA et du commissaire du Gouvernement de l'IFC ;
8. MP de services : formations en cours de carrière 2015-2016 - choix de la procédure et CSC

Bureau électronique du mardi 26 janvier 2016

Pt unique : Intégration d'évènement - suite du point 3.1. du Bureau du 14 janvier.

Bureau du jeudi 18 février 2016

1. Approbation des procès-verbaux des 14 janvier et 26 janvier 2016 (Bureau électronique) ;
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie ;
3. Dotation complémentaire – ajustement du budget initial 2016
4. Intégrations d'évènements :
 - 4.1 « La littérature belge : son fonds patrimonial dans une perspective pédagogique à partir de la Collection Espace Nord » - par l'Association belge ;des professeurs de français (ABPF) ;
 - 4.2 « Pédagogie entrepreneuriale, école entrepreneuriale et création d'activité » - par l'Agence pour l'entreprise & l'innovation ;
 - 4.3 « Comment faire de l'éducation à la citoyenneté mondiale : théorie et échanges sur les pratiques » - par Annoncer la couleur.
 - 4.4 « Médiation, éducation et société » - par l'Université de Paix (ASBL) en co-organisation avec Carrefour de Médiation;
5. Modalités des évaluations - le point sur le lecteur optique ;
6. Barème 501 : projet de plan de formation ;
7. Rapport d'évaluation des formations direction 2015 ;
8. Ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'Excellence – information ;

9. Calendrier des prochaines réunions ;
10. Divers : AGCF modifiant l'AGCF du 20/03/2003 relatif à la Charte de l'administrateur public et aux indemnités octroyées aux administrateurs publics et aux administrateurs de droit d'un OIP de la CF

Bureau électronique du jeudi 10 mars 2016

1. Lancement de la procédure de recrutement d'un(e) attaché(e) au service pédagogique – détermination du profil de fonction ;
2. Marché public papiers à en-tête : rapport d'analyse et d'attribution.

Bureau du jeudi 14 avril 2016

1. Approbation des procès-verbaux des 18 février et 10 mars 2016 (Bureau électronique) ;
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie ;
3. Intégrations d'évènements :
 - 3.1. « 42e Congrès de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française – Mathématiques sur le terrain » par la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française (SBPMef) ;
 - 3.2. « 54e Congrès pluraliste des Sciences – Et demain... » par le Congrès pluraliste des Sciences.
4. Marché public impression de l'encart IFC : choix de la procédure et CSC ;
5. Ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'Excellence – information ;
6. Calendrier des prochaines réunions ;
7. Divers : information sur les mesures prises à propos de l'organisation de la collective tenue le 22 mars à Bruxelles ;
8. Marché public Barème 501 : choix de la procédure et CSC.

Bureau électronique du lundi 9 mai 2016

Pt unique : Engagement d'un pédagogue.

Bureau du jeudi 12 mai 2016

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 14 avril et du Bureau électronique du 9 mai ;
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie ;
3. Intégrations d'évènements :
 - 3.1. La littérature belge : son fonds patrimonial dans une perspective pédagogique à partir de la Collection Espace Nord, par l'Association belge des professeurs de français (par l'ABPF) – Demande de report de la formation ;
 - 3.2. Actualité de la Recherche en Education et en Formation – Congrès AREF 2016 (par le consortium HELHA-UCL-UMONS) ;
 - 3.3. Formation robotique au e-robotics training center (par ESERO) ;

- 3.4. Formations dans le secteur des services aux personnes – coiffure (par l'Union des coiffeurs belges) ;
- 3.5. Engagement et citoyenneté dans la lutte pour le droit à la santé : le cas de la lutte contre la lèpre et la tuberculose en Inde (par Action Damien) ;
- 4. Avantage toute nature – déclaration de politique commune : information ;
- 5. Ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'Excellence – information ;
- 6. Calendrier des prochaines réunions ;
- 7. Divers.

Bureau du jeudi 16 juin 2017

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 mai ;
- 2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie ;
- 3. Clôture des comptes 2015 et projet de rapport du Collège des Commissaires aux comptes ;
- 4. Projet de budget initial 2017 ;
- 5. Intégrations d'évènements :
 - 5.1. « Bouge ta Culture » par AFS Programmes Interculturels ;
 - 5.2. « Déficience intellectuelle : défis pour l'intervention et la recherche » par le CEFES ;
 - 5.3. « La démarche scientifique à la lettre – Faire pour comprendre » par le service de Formation continue de l'ULB ;
 - 5.4 « 10e festival Playful Science » par Science on Stage Belgium.
- 6. Avantage toute nature – déclaration de politique commune ;
- 7. Marché public de services en procédure négociée sans publicité – impression d'un encart qui sera inséré au sein du magazine PROF : analyse des offres et proposition d'attribution ;
- 8. Offres de formation des CDC et CTA pour l'année 2016-2017 - information
- 9. Ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'Excellence – bilan et information ;
- 10. Calendrier des prochaines réunions et calendrier pour l'année 2016-2017 ;
- 11. Divers ;
- 12. Marché public de formations en cours de carrière 2015-2016 : rapport d'analyses et propositions d'attribution du marché
- 13. Marché public de formations Macro Éducation physique : choix de la procédure et CSC

Bureau électronique du jeudi 7 juillet 2016

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin ;
- 2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie ;
- 3. Intégrations d'évènements :
 - 3.1 « Colloque - Parlez-vous sciences ? » par l'ADiS (Association de Didacticien en Sciences, ASBL) ;
 - 3.2 « Le Rallye des Médias » par le CSEM (Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias) ;
 - 3.3 « Santé mentale et école » par le CRÉSAM (Centre de Référence en Santé Mentale, ASBL)
- 4. Formations Inspection Fondamental - approbation des dépenses ;
- 5. Calendrier des prochaines réunions et calendrier pour l'année 2016-2017 ;
- 6. Divers.

Bureau du jeudi 18 août 2016

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau électronique du 7 juillet 2016 ;
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie ;
3. Clôture des comptes 2015 : suivi du rapport du Collège des Commissaires aux Comptes ;
4. Plan de développement 2017 ;
5. Rapport d'activités 2015 ;
6. Intégration d'événements :
 - 6.1. « Démocratie et inégalités sociales » par Annoncer la couleur (ALC) ;
 - 6.2. « Les finances publiques belges. Situation actuelle et défis à long terme » par la Banque Nationale de Belgique (BNB) ;
 - 6.3. « Tous semblables, tous différents » par le collectif d'établissements scolaires et de C.PMS d'Enghien ;
 - 6.4. « 27e édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié consacré à la thématique : Un monde qui va plus vite » (Pays hôte : la Belgique) par la Fédération des Professeurs de Géographie (FEGEPRO) ;
 - 6.5. « Harcèlement et cyber-harcèlement : quand virtuel et réel s'entremêlent » par Latitude Jeunes (en partenariat avec l'ASBL Un pass dans l'impasse) ;
 - 6.6. « La littérature dans l'enseignement fondamental : quels enjeux pédagogiques ? » par le Service Général des Lettres et du Livre (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Administration générale de la Culture)
7. Contrat de gestion - proposition de modification ;
8. Calendrier des prochaines réunions ;
9. Divers
 - 9.1. DPC Télécommunication – suivi du dossier
 - 9.2. Journée des opérateurs - information
 - 9.3. Marché public de services en procédure négociée avec publicité – direction : information
10. Marché public de formations en cours de carrière 2016-2017 : rapport d'analyses et propositions d'attribution du marché – suivi du dossier

Bureau électronique du 12 septembre 2016

Pt unique : Engagement d'un formateur interne par la voie d'une charge de mission.

Bureau du jeudi 22 septembre 2016

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Bureau du 18 août et du 12 septembre 2016 ;
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie ;
3. Marché de services relatif à des conseils juridiques en matière de marchés publics : choix de la procédure et CSC ;
4. Calendrier des prochaines réunions ;
5. Divers

Bureau du jeudi 13 octobre 2016

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2016
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Départ Anne Hicter – remplacement dans les diverses Instances, dans les procédures de MP (à venir)
4. Intégration d'événements (néant)
5. Suivi du CoCoBa du 12 octobre - Modifications du règlement de travail
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers
8. MP de services – formations macro en éducation physique – analyse et proposition d'attribution

Bureau du jeudi 10 novembre 2016

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 13 octobre 2016
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Ajustement interne du budget 2016
4. Rapport d'évaluation ;
 - 4.1. Structure
 - 4.2. Problème organisationnel et solutions
 - 4.3. Partie descriptive : lien avec la catégorie de COPI Formation
5. Programme des formations en cours de carrière : modalités de travail
6. Acquisition de mobiliers : dépenses à approuver
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers
 - 8.1. Education à la philosophie et à la citoyenneté : état des lieux
9. MP de services – formations Modules DI/Fondamental – rapport d'analyses et propositions d'attribution

Bureau du jeudi 8 décembre 2016

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 10 novembre 2016
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Intégrations d'évènement :
 - 3.1. « Interculturalité et Vivre ensemble » par ALC
 - 3.2. « La littérature de jeunesse dans les cours d'allemand : théorie et pratique » par l'ULg
 - 3.3. « Transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur » par le Centre de Didactique de l'Enseignement Supérieur du Pôle académique de Namur
4. Rapport d'évaluation ;
5. Programme des formations en cours de carrière
 - 5.1. Programme pour l'enseignement
 - 5.2. Programme pour les C.PMS
6. Projet de nouveau contrat de gestion – suivi du dossier

7. Marché de services relatif à des conseils juridiques en matière de marchés publics : rapport d'analyse et proposition d'attribution
 8. Calendrier des prochaines réunions
 9. Divers
 - 9.1. Education à la philosophie et à la citoyenneté : état des lieux – suivi du dossier
 - 9.2. Agnès Olivier – demande de publication
 10. MP de services – formations Modules DI/Fondamental – relance des 3 lots : choix de la procédure et CSC
-

Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration

CA du jeudi 14 janvier 2016

1. Approbation du projet de procès-verbal du 17 décembre 2015 ;
2. AGCF modifiant l'AGCF du 21 octobre 2015 portant désignation des membres du CA et du commissaire du Gouvernement de l'IFC – information
3. Présentation de l'agenda des organisations de formations collectives 2016-2017
4. Intégrations d'évènements :
 - 4.1. « Et si on empêchait les riches de s'instruire plus vite que les pauvres ? Une autre histoire de l'éducation » – par le Service de la culture de la Province de Namur représenté par Madame Dominique Regnier.
 - 4.2. « L'accompagnement des pratiques professionnelles enseignantes » – par l'UCL (Girsef) et l'ISPGalilée représentés par Madame Catherine Van Nieuwenhoven.
5. Ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'Excellence – information ;
6. Calendrier des prochaines réunions ;
7. Divers
8. Marché public de formations en cours de carrière 2016-2017 : choix de la procédure et CSC.

CA du jeudi 25 février 2016

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2016 ;
2. Dotation complémentaire – ajustement du budget initial 2016
3. Intégrations d'évènements :
 - 3.1. « La littérature belge : son fonds patrimonial dans une perspective pédagogique à partir de la Collection Espace Nord » - par l'Association belge ;des professeurs de français (ABPF) ;
 - 3.2 « Pédagogie entrepreneuriale, école entrepreneuriale et création d'activité » - par l'Agence pour l'entreprise & l'innovation ; - reporté
 - 3.3« Comment faire de l'éducation à la citoyenneté mondiale : théorie et échanges sur les pratiques » - par Annoncer la couleur.
 - 3.4. « Médiation, éducation et société » - par l'Université de Paix (ASBL) en co-organisation avec Carrefour de Médiation; - non présenté

4. Barème 501 : projet de plan de formation ;
5. Rapport d'évaluation des formations direction 2015 ;
6. Ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'Excellence – information ;
7. Calendrier des prochaines réunions ;
8. Divers : AGCF modifiant l'AGCF du 20/03/2003 relatif à la Charte de l'administrateur public et aux indemnités octroyées aux administrateurs publics et aux administrateurs de droit d'un OIP de la CF

CA du jeudi 28 avril 2016

1. Approbation du procès-verbal du 25 février 2016;
2. Intégrations d'évènements :
 - 2.1. « 42e Congrès de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française – Mathématiques sur le terrain » par la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française (SBPMef) ;
 - 2.2 « 54e Congrès pluraliste des Sciences – Et demain... » par le Congrès pluraliste des Sciences.
3. Ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'Excellence – information ;
4. Calendrier des prochaines réunions ;
5. Divers ;
 - 5.1. Information sur les mesures prises à propos de l'organisation de la collective tenue le 22 mars à Bruxelles ;
 - 5.2. Marché public de services formation initiale des directeurs : information.
6. Marché public Barème 501 : choix de la procédure et CSC.

CA du jeudi 23 juin 2016

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 avril ;
2. Clôture des comptes 2015 et projet de rapport du Collège des Commissaires aux comptes ;
3. Projet de budget initial 2017 ;
4. Intégrations d'évènements :
 - 4.1. La littérature belge : son fonds patrimonial dans une perspective pédagogique à partir de la Collection Espace Nord, par l'Association belge des professeurs de français (par l'ABPF) – Demande de report de la formation ;
 - 4.2. Actualité de la Recherche en Education et en Formation – Congrès AREF 2016 (par le consortium HELHA-UCL-UMONS) ;
 - 4.3. Formation robotique au e-robotics training center (par ESERO) ;
 - 4.4. Formations dans le secteur des services aux personnes – coiffure (par l'Union des coiffeurs belges) ;
 - 4.5. Engagement et citoyenneté dans la lutte pour le droit à la santé : le cas de la lutte contre la lèpre et la tuberculose en Inde (par Action Damien) ;
 - 4.6. « Bouge ta Culture » par AFS Programmes Interculturels ;
 - 4.7. « Déficience intellectuelle : défis pour l'intervention et la recherche » par le CEFES.
 - 4.8. « La démarche scientifique à la lettre – Faire pour comprendre » par le service de Formation continue de l'ULB

- 4.9. « 10e festival Playful Science » par Science on Stage Belgium
- 4.10 : « Accueil des nouveaux enseignants : les enseignants référents ou aspirants référents » par le Cabinet de Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education
- 4.11 : « Accueil des nouveaux enseignants : les enseignants et les éducateurs nouvellement désignés » par le Cabinet de Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education
- 5. Offres de formation des CDC et CTA pour l'année 2016-2017 - information
- 6. Ateliers pédagogiques du Pacte pour un Enseignement d'Excellence – bilan et information ;
- 7. Calendrier des prochaines réunions et calendrier pour l'année 2016-2017 ;
- 8. Divers ;
- 9. Marché public de formations en cours de carrière 2015-2016 : rapport d'analyses et propositions d'attribution du marché
- 10. Marché public de formations Macro Éducation physique : choix de la procédure et CSC

CA du jeudi 25 août 2016

- 1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du CA du 23 juin 2016 ;
- 2. Clôture des comptes 2015 : suivi du rapport du Collège des Commissaires aux Comptes ;
- 3. Plan de développement 2017 ;
- 4. Rapport d'activités 2015 ;
- 5. Intégration d'événements ;
 - 5.1. « Colloque - Parlez-vous sciences ? » par l'ADiS (Association de Didacticien en Sciences, ASBL) ;
 - 5.2. « Le Rallye des Médias » par le CSEM (Conseil Supérieur de l'Education aux Médias) ;
 - 5.3. « Santé mentale et école » par le CRÉSAM (Centre de Référence en Santé Mentale, ASBL)
 - 5.4. « Démocratie et inégalités sociales » par Annoncer la couleur (ALC) ;
 - 5.5. « Les finances publiques belges. Situation actuelle et défis à long terme » par la Banque Nationale de Belgique (BNB) ;
 - 5.6. « Tous semblables, tous différents » par le collectif d'établissements scolaires et de C.PMS d'Enghien ;
 - 5.7. « 27e édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié consacré à la thématique : Un monde qui va plus vite » (Pays hôte : la Belgique) par la Fédération des Professeurs de Géographie (FEGEPRO) ;
 - 5.8. « Harcèlement et cyber-harcèlement : quand virtuel et réel s'entremêlent » par Latitude Jeunes (en partenariat avec l'ASBL Un pass dans l'impasse) ;
 - 5.9. « La littérature dans l'enseignement fondamental : quels enjeux pédagogiques ? » par le Service Général des Lettres et du Livre (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Administration générale de la Culture).
- 6. Contrat de gestion - proposition de modification ;
- 7. Calendrier des prochaines réunions ;
- 8. Divers ;
 - 8.1. Marché public de services en procédure négociée avec publicité – direction : information.
- 9. Marché public de formations en cours de carrière 2016-2017 : rapport d'analyses et propositions d'attribution du marché – suivi du dossier.

CA du mercredi 19 octobre 2016

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 août 2016 ;
2. Départ Anne Hicter – remplacement dans les diverses Instances, dans les procédures de MP
3. Suivi du CoCoBa du 12 octobre - Modifications du règlement de travail ;
4. Calendrier des prochaines réunions ;
5. Divers
6. MP de services – formations macro en éducation physique – analyse et proposition d’attribution

CA du jeudi 24 novembre 2016

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 19 octobre 2016
2. Ajustement interne du budget 2016
3. Calendrier des prochaines réunions
4. Divers
- 4.1. Education à la philosophie et à la citoyenneté : information
5. MP de services – formations Modules DI/Fondamental – rapport d’analyses et propositions d’attribution

CA du jeudi 22 décembre 2016

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 24 novembre 2016
2. Projet d’AGCF modifiant l’AGCF du 21 octobre 2015 portant désignation des membres du Conseil d’administration et du Commissaire du gouvernement de l’IFC - information
3. Rapport d’évaluation ;
4. Programme des formations en cours de carrière
 - 4.1. Programme pour l’enseignement
 - 4.2. Programme pour les C.PMS
5. Projet de nouveau contrat de gestion : suivi du dossier – information
6. Intégrations d’évènement :
 - 6.1. « Interculturalité et Vivre ensemble » par ALC
 - 6.2. « La littérature de jeunesse dans les cours d’allemand : théorie et pratique » par l’ULg
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers
 - 8.1. Education à la philosophie et à la citoyenneté : état des lieux – suivi du dossier
 - 8.2. Convention IFC-YAPAKA : reconduction 2017-2018
9. MP de services – formations Modules DI/Fondamental – relance des 3 lots : choix de la procédure et CSC
10. MP de services – Macro Education physique : rapport d’analyse et d’attribution – suivi du dossier : information

Annexe 3. Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2016

Le montant total brut des jetons de présence et des indemnités des Administrateurs réunis lors des 10 réunions du Bureau et des 8 réunions du Conseil d'administration au cours de l'année 2016 s'élève à 33.483,56 €. Le détail de ces informations se trouve dans le tableau de la page suivante.

Note : En 2016, le Bureau s'est réuni 15 fois au total dont 5 fois sous la forme d'un Bureau électronique où dans ce cas aucun jeton de présence n'est octroyé.

Le montant brut de la rémunération du fonctionnaire dirigeant s'élève à 167.537,33 € (montant brut de 118.042,08 € + charges patronales de 49.495,25 €).

Le montant total brut des indemnités versées au Commissaire du Gouvernement à temps partiel est de 7.066,58 €.

Le montant total brut des indemnités et honoraires versés au Collège des Commissaires aux Comptes est de 23.090,56 € (Cour des comptes, 14.620,56 € ; Réviseurs, 8.470 €).

125 € X 1,6084 = 201,05 € (1-6/2016)
 125 € X 1,6406 = 205,80 € (7-12/2016)

NOM	BU1 14/01/2016	CA1 28/01/2016	BU2 18/02/2016	CA2 25/02/2016
CHARDOME Pascal		201,05		201,05
CHARLIER Evelyne	201,05			
COCHE Frédéric				
COLARTE Annie				
CONSTANT Fanny				
CORDY Corinne		201,05		
DAEMS Dominique		201,05		201,05
DAUBIE Eric	201,05	201,05	201,05	201,05
DE KUYSSCHE Sophie		201,05		
DELFOSSÉ Philippe		201,05	201,05	201,05
DEMEUSE Marc				201,05
FENAILLE Pierre		201,05		
FERON Odette		201,05		201,05
GALLUCCIO Roberto		201,05		201,05
GIACOMELLI Anne		201,05		201,05
GILLET Odette		201,05		201,05
GUILLAUME Marc				
HANSE Lise-Anne				201,05
HUBIN Jean-Pierre	201,05	201,05	201,05	
KAUFMANN Chantal		201,05		
LEGRAND Gérard	201,05	201,05	201,05	201,05
LENAERTS Patrick				
LENOIR Anne-Sophie	201,05	201,05	201,05	201,05
LETURCQ Didier				
LITRE Francis				
LUPERTO Dominique		201,05		201,05
MAHIEUX Laurence		201,05		201,05
MAURISSEN Paul				201,05
PENE Viviane				
RENAUT Sylvie				
STEGEN Pierre				
THONON Joseph				
VANDEUREN Raymond				201,05
VIGNERON Muriel				

125 € X 1,6084 = 201,05 € (1-6/2016)
 125 € X 1,6406 = 205,80 € (7-12/2016)

NOM	BU3 14/04/2016	CA3 28/04/2016	BU4 12/05/2016	BU5 16/06/2016	CA4 23/06/2016
CHARDOME Pascal					201,05
CHARLIER Evelyne					201,05
COCHE Frédéric					
COLARTE Annie					
CONSTANT Fanny			201,05		
CORDY Corinne					201,05
DAEMS Dominique		201,05			201,05
DAUBIE Eric	201,05	201,05	201,05	201,05	
DE KUYSSCHE Sophie					
DELFOSSÉ Philippe	201,05	201,05		201,05	201,05
DEMEUSE Marc					
FENAILLE Pierre		201,05			201,05
FERON Odette		201,05			
GALLUCCIO Roberto		201,05			201,05
GIACOMELLI Anne		201,05			201,05
GILLET Odette		201,05			201,05
GUILLAUME Marc					201,05
HANSE Lise-Anne					
HUBIN Jean-Pierre		201,05		201,05	201,05
KAUFMANN Chantal					201,05
LEGRAND Gérard	201,05	201,05		201,05	201,05
LENAERTS Patrick					
LENOIR Anne-Sophie	201,05	201,05		201,05	201,05
LETURCQ Didier					201,05
LITRE Francis					201,05
LUPERTO Dominique		201,05			201,05
MAHIEUX Laurence		201,05			201,05
MAURISSEN Paul		201,05			
PENE Viviane					
RENAUT Sylvie					
STEGEN Pierre					
THONON Joseph					201,05
VANDEUREN Raymond					201,05
VIGNERON Muriel					

125 € X 1,6084 = 201,05 € (1-6/2016)
 125 € X 1,6406 = 205,80 € (7-12/2016)

NOM	BU6 18/08/2016	CA5 25/08/2016	BU7 22/09/2016	BU8 13/10/2016
CHARDOME Pascal				
CHARLIER Evelyne				
COCHE Frédéric				
COLARTE Annie				
CONSTANT Fanny			205,08	
CORDY Corinne				
DAEMS Dominique				
DAUBIE Eric	205,08	205,08	205,08	205,08
DE KUYSSCHE Sophie		205,08		
DELFOSSÉ Philippe	205,08			205,08
DEMEUSE Marc				
FENAILLE Pierre		205,08		
FERON Odette				
GALLUCCIO Roberto		205,08		
GIACOMELLI Anne				
GILLET Odette		205,08		
GUILLAUME Marc		205,08		
HANSE Lise-Anne		0,00		
HUBIN Jean-Pierre	0,00	0,00	0,00	0,00
KAUFMANN Chantal		0,00		
LEGRAND Gérard	205,08		205,08	205,08
LENAERTS Patrick		205,08		
LENOIR Anne-Sophie	205,08	205,08	205,08	205,08
LETURCQ Didier		205,08		
LITRE Francis				
LUPERTO Dominique				
MAHIEUX Laurence				
MAURISSEN Paul				
PENE Viviane				
RENAUT Sylvie				
STEGEN Pierre				
THONON Joseph				
VANDEUREN Raymond				
VIGNERON Muriel				

Note : 0,00 signifie que l'Administrateur siège à titre gratuit

125 € X 1,6084 = 201,05 € (1-6/2016)
 125 € X 1,6406 = 205,80 € (7-12/2016)

NOM	CA6 19/10/2016	BU9 10/11/2016	CA7 24/11/2016
CHARDOME Pascal			
CHARLIER Evelyne	205,08		
COCHE Frédéric			
COLARTE Annie	205,08		
CONSTANT Fanny		205,08	
CORDY Corinne			
DAEMS Dominique	205,08		205,08
DAUBIE Eric	205,08		205,08
DE KUYSSCHE Sophie			
DELFOSSÉ Philippe	205,08	205,08	205,08
DEMEUSE Marc			
FENAILLE Pierre	205,08		205,08
FERON Odette			
GALLUCCIO Roberto	205,08		205,08
GIACOMELLI Anne			205,08
GILLET Odette	205,08		
GUILLAUME Marc			
HANSE Lise-Anne			0,00
HUBIN Jean-Pierre	0,00	0,00	0,00
KAUFMANN Chantal	0,00		
LEGRAND Gérard	205,08		205,08
LENAERTS Patrick			205,08
LENOIR Anne-Sophie	205,08	205,08	205,08
LETURCQ Didier	205,08		205,08
LITRE Francis			
LUPERTO Dominique			
MAHIEUX Laurence			205,08
MAURISSEN Paul			205,08
PENE Viviane	205,08		205,08
RENAUT Sylvie			205,08
STEGEN Pierre			
THONON Joseph			205,08
VANDEUREN Raymond	205,08		205,08
VIGNERON Muriel	205,08		205,08

Note : 0,00 signifie que l'Administrateur siège à titre gratuit

125 € X 1,6084 = 201,05 € (1-6/2016)
 125 € X 1,6406 = 205,80 € (7-12/2016)

NOM	BU10 8/12/2016	CA8 22/12/2016	TOTAUX
CHARDOME Pascal			603,15 €
CHARLIER Evelyne		205,08	812,26 €
COCHE Frédéric		205,08	205,08 €
COLARTE Annie			205,08 €
CONSTANT Fanny	205,08		816,29 €
CORDY Corinne			402,10 €
DAEMS Dominique		205,08	1.419,44 €
DAUBIE Eric		205,08	3.043,96 €
DE KUYSSCHE Sophie		205,08	611,21 €
DELFOSSÉ Philippe	205,08	205,08	2.842,91 €
DEMEUSE Marc			201,05 €
FENAILLE Pierre		205,08	1.423,47 €
FERON Odette		205,08	808,23 €
GALLUCCIO Roberto		205,08	1.624,52 €
GIACOMELLI Anne		205,08	1.214,36 €
GILLET Odette		205,08	1.419,44 €
GUILLAUME Marc			406,13 €
HANSE Lise-Anne			201,05 €
HUBIN Jean-Pierre	0,00	0,00	1.206,30 €
KAUFMANN Chantal		0,00	402,10 €
LEGRAND Gérard	205,08	205,08	3.043,96 €
LENAERTS Patrick		205,08	615,24 €
LENOIR Anne-Sophie	205,08		3.249,04 €
LETURCQ Didier			816,29 €
LITTE Francis			201,05 €
LUPERTO Dominique			804,20 €
MAHIEUX Laurence		205,08	1.214,36 €
MAURISSEN Paul			607,18 €
PENE Viviane		205,08	615,24 €
RENAUT Sylvie			205,08 €
STEGEN Pierre		205,08	205,08 €
THONON Joseph		205,08	611,21 €
VANDEUREN Raymond		205,08	1.017,34 €
VIGNERON Muriel			410,16 €
			33.483,56 €

Note : 0,00 signifie que l'Administrateur siège à titre gratuit.

Annexe 4. Données synthétiques relatives aux marchés publics passés par l'IFC en 2016

MARCHES PUBLICS ATTRIBUES EN 2016								
Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Marché à lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché en 2016	Durée du marché	Adjudicataire (s)
19/10/2016	CSC : IFC-MaP-Fo –Macro EP 2016-2017	Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie 24 (L. 15/06/2006 – annexe II, B) Les services consistent en l'organisation, pour l'année scolaire 2015-2016, des formations MACRO EDUCATION PHYSIQUE pour les maîtres spéciaux d'éducation physique et les psychomotriciens.	5	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26§1, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006	533.01 à 533.04	142.821	Année scolaire 2016-2017	FRSEL
23/06/2016	IFC-MaP-Fo en cC 2016-2017	Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie 24 (L. 15/06/2006 – annexe II, B) Les services consistent en l'organisation, pour l'année scolaire 2015-2016, de formations en cours de carrière en interréseaux pour les membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et les agents des Centres PMS.	144	Procédure négociée avec publicité préalable en vertu de l'article 26, §2, 4°, de la loi du 15 juin 2006	533.01 à 533.04	3.198.849	Année scolaire 2016-2017	ADOMATH/AGANIPPE/AGC/AGENCMONDES/ALTER VISIO/Ateliers de la Colline/ATELIERS ESCARGOT/Bada Alfred et Robinet Christian/BAIJOT/BESIX/BIEF/BLOWALLONIE/CARMEUSE/CAVL/CDGAI/CECLR/CECOTEPE/CEFE/CEJI/CEMEA/CERE/CFA/CGé/CIJg/CNAPD/COCOON/Compagnie Bernard Clair/cool@school/CORETEC/COULAUD/C-Paje/CPS/CRUSTIN/CRUTZEN D/CRVI/CTAuto Mons/DAL Valérie/DEBROUX-COTTON/DEFOSSE/DELACRE/Delneste/D'ETEREN/DUPUIS/Ecole Decroly/Educ-Art/EKLA/EMPREINTES/ENTRE-VUES/EPE/EPI/ESERO/EUROGENTEC/FCC/FIGE/FORCAR/FRB/FRERE PAGACZ/FRSEL/FSMA/GEOMOUN/GEORGES S/GILKINET/GUYAUX Xavier/HANOT Michel/HE - Condorcet/HEFF/HEH/HEL Bruxelles/HELHa/HELHa - technique Mons/HELMO/HENALLUX/HERS/HULLEBROECK/HYPOTHESE/IBA/IBM/INFOR-DROGUES/Inforef/INGELEC/INTERTEAM/JOLIES NOTES/KERCHOVE/KLUBER/la Paix-Dieu/LAHMIDI/LANTMANNEN/Le PETIT CINE/Leurquin P/LFBS/LIDL/LIRECRIRE POUR APPRENDRE/LORACH Marianne/L'OREAL/LUTOSA/MAGOTTEAUX/MAHAUX Chantal/Mélanie ROCHE/MODOPERANDI/MONTAGNE MAGIQUE/MP8/ODYSSEE/OMAR KHAYAM/POINT_CULTURE/POLAIN/PREHISTOSITE DE RAMIOUL/PRO VELO - IBSR/PRODUJBLI/PROSPECTIVE JEUNESSE/REALIZ/ROUHART/SCHWANEN/SONACA/Spirale/STIB/SUSA/SYGM A/T3WALLONIE/TECHSPACE/TELE-ACCUEIL/THIRY/THOMAS NATHALIE/TREMPOLINE/UCB/ULB/ULg/UMONS/UNAMUR/UF-FWB/UP/UPDATEasbl/VOLCKAERT/YELLOW asbl
26/08/2016	« Map/Formations direction –2016 »	Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie 24 (L. 15/06/2006 – annexe II, B). Les services consistent en l'organisation et la certification de modules de formation initiale des directions du « volet commun à l'ensemble des réseaux	9	Procédure négociée avec publicité préalable en vertu de l'article 26, §2, 4°, de la loi du 15 juin 2006	533.07	106.712	1 an renouvelable sur demande expresse du Pouvoir Adjudicateur	CPEPS Hainaut / CPEPS-Liège-Ipeps Liège / CPFB (LLN) / HE Charlemagne / HEFF/ HEL Bruxelles / HELMO / IEPSCF Uclde / ULB / UMONS / HELHA
24/11/2016	"MapPn+P/Formations Modules DI – 2016 - 2020"	Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie 24 (L. 15/06/2006 – annexe II, B) Les services consistent en l'organisation et la certification des volets du module de la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens.	11	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26§1er, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics	533.08	25.925	4 ans	HE-PROVINCE DE LIEGE UMONS HELHA HE GALILEE ULG
18/08/2016	CSC 20160802 - IFC-MaP-Formation en cours de carrière des membres du Service de l'inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire et du Service de l'inspection de l'Enseignement spécialisé.	Le marché porte sur des services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie B 24 CPC 92. Le marché consiste en une prestation de services de formation d'un jour et demi à destination des membres du Service de l'inspection de l'Enseignement ordinaire et du Service de l'inspection de l'Enseignement spécialisé et portant sur la « Préparation à la mission de diagnostic des établissements ». La prestation de services de formation répondra aux spécifications suivantes :	/	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26§1, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006 pour un marché de services de formations conclu sur une simple facture acceptée en vertu de l'art. 110, al. 2 de l'AR du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques	533.05	3.069	1 seule formation	CAMINOS DEVELOPMENT
16/06/2016	IFC / Encart IFC - 2016	Marché de services de la catégorie 15 de l'annexe 2 de la loi du 15 juin 2006, relatif à l'impression et au dépôt à la société Roularta Printing des exemplaires d'un encart IFC. Cet encart est inséré au sein du magazine PROF de la rentrée de septembre 2016.	/	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26§1er, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics	533.01 à 533.04	7.252,70	< à 1 an : une seule publication en septembre 2016	Roularta DB Print
12/03/2016	IFC / fourniture de papeterie à en-tête 2016	Ce marché porte sur l'achat de fournitures au sens de l'article 3, 3° de la loi du 15 juin 2006. Les fournitures, objet du présent marché, consistent en l'achat de papiers à en-tête et enveloppes avec logo et coordonnées de l'IFC.	3	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26§1, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006	522.01 et 533	5.882,85 €	2 ans renouvelable sur demande expresse du Pouvoir Adjudicateur	NUANCE 4 (pour l'ensemble des lots)
8/12/2016	IFC / Conseils juridiques – 2017-2018	Marché de services relatif à des conseils juridiques en matière de marchés publics – catégorie 21 de l'annexe 2, B (861) de la loi du 15 juin 2006	/	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26§1, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006	524.01	1.156,55	2 ans renouvelable sur demande expresse du Pouvoir Adjudicateur	CMS DE BACKER
8/08/2016	2015/5322 LOT 1 passé par l'ETNIC	Accord-cadre relatif à l'acquisition de matériels multifonctions et d'imprimantes réseaux et individuelles (NEO2PRINT) Lot 1 : achat/location de matériels multifonctions et location du logiciel de gestion du parc de machines	/	En application de la loi du 15 juin 2006 (articles 2, 4° et 15)	521,02	12536,31 (pour toute l'année 2016)	/	RICOH Belgium sa
8/08/2016	2015/5322 LOT 2 passé par l'ETNIC	Accord-cadre relatif à l'acquisition de matériels multifonctions et d'imprimantes réseaux et individuelles (NEO2PRINT) Lot 2 : Achat d'imprimantes réseaux et individuelles	/	En application de la loi du 15 juin 2006 (articles 2, 4° et 15)	550.09	/	/	SYSTEMAT Belgium sa
8/12/2016	2015/5321 passé par l'ETNIC	Accord-cadre relatif à l'acquisition de matériel bureautique, avec ou sans prestations d'installation - Neo 3	/	En application de la loi du 15 juin 2006 (articles 2, 4° et 15)	550.09 et 533	13083,81 (pour toute l'année 2016)	/	NRB

MARCHES PUBLICS EN COURS D'EXECUTION

Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Marché à lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché pour l'année 2016	Durée du marché	Adjudicataire (s)
22/10/2015	CSC : IFC-MaP-Fo -Macro EP 2015-2016	Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie 24 (L. 15/06/2006 – annexe II, B) Les services consistent en l'organisation, pour l'année scolaire 2015-2016, des formations MACRO EDUCATION PHYSIQUE pour les maîtres spéciaux d'éducation physique et les psychomotriciens.	5	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26§1, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006	533,01 à 533,04	142.821	Année scolaire 2015-2016	FRSEL
25/06/2015	CSC : IFC-MaP-Fo en c 2015-2016	Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie B 24 (L. 15/06/2006 – annexe II, B) Les services consistent en l'organisation, pour l'année scolaire 2015-2016, de formations en cours de carrière en interréseaux pour les membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et les agents des Centres PMS.	135	Procédure négociée avec publicité préalable en vertu de l'article 26, §2, 4°, de la loi du 15 juin 2006	533,01 à 533,04	3.198.949	Année scolaire 2015-2016	ADOMATH/ AFAPMS/ AGANIPPE AGENCMONDES/AIDE ALTERVISION /Ateliers de la Colline ATELIERS ESCARGOT /AUTRE TERRE / BIEF BONHEUR DANS LE PRE / CAVL /CDGAI / CDWEJ / CECOTEPE / CEFES CEJI / CEMEA / CERTNEF / CFA CGé / CNAPD / COCOON / Compagnie Bernard Clair / C-Paje CPS / CRAIG / CREM / CRUTZEN D DEBROUX-COTTON /DUPUIS Ecole Decroly / Educ-Art / EFDD / EMPREINTES ENTRE-VUES / EPE / EPI / ESERO FARES / FCC / FELICITEE / FIEJ FLCPF / FORCAR / FRB / FRSEL GENVOIX / GOOD PLANET WWF / GROUPE ONE GUYAUX Xavier / HANOT Michel / HAPPYSWITCH HE – Condorcet / HEH / HELHA / HELHa - technique Mons HELMO / HENALLUX / HERS / HULLEBROECK HYPOTHESE / INFOR-DROGUES / Inforef INTERTEAM / JOLIES NOTES / KAUFFMAN / KERCHOVE la Paix-Dieu / LATITUDE / Leurquin P/ LFB5/LORACH Marianne MAHAUX Chantal/MIEL MAYA/MODOPERANDI MONTAGNE MAGIQUE/MUSEUR-BRIXY/NATAGORA O12/ODYSSEE/OMAR KHAYAM/OTTOKAR PASS/PIERSON/POINT_CULTURE/PREHISTOSITE DE RAMIOUL PRO VELO – IBSR/PROSPECTIVE JEUNESSE/REALIZ RESEAU IDEE/RI DEAU DE BRUXELLES/Roche Mélanie Spirale/SUSA/T.ROCK/T3WALLONIE/TELE-ACCUEIL THIRY/TREMPOLINE/UCL/ULB/ULg/UMONS UNAMUR/JO-FWB/UP/UPDATEasbi/VAN GEET
12/01/2012	Map/ Formations directions –2011	Marché de services d'éducation et de formation professionnelle, catégorie B 24 CPC 92 de la loi du 24 décembre 1993 - Les services, objet du marché, consistent en l'organisation et la certification de modules de formation initiale des directions du « volet commun à l'ensemble des réseaux ».	9	Procédure négociée avec publicité en application de l'article 17, §3 de la loi du 24 décembre 1993	533.07	106.711,86 €	4 ans	CPEPS / CPFB / HECH / HELB / HELMO / ULBL / ULG / UMONS
10/12/2015	IFC/ nettoyage 2016	Marché de services de nettoyage de la catégorie 14 de l'annexe II, A de la loi du 15 juin 2006	/	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26§1, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006	521.03	12315,05 (pour toute l'année 2016)	3 ans	GOM s.a
10/01/2013	IFC / nettoyage 2012	Marché de services fermes et à commandes relatif au nettoyage des locaux de l'IFC et des fournitures connexes s'y rapportant -catégorie 14 de l'annexe 2 de la loi du 24 décembre 1993.	/	Procédure négociée sans publicité préalable en exécution de l'article 17, paragraphe 2, 1°, a) de la loi du 24 décembre 1993	521.03	12315,05 (pour toute l'année 2016)	3 ans	GOM s.a
8/01/2015	IFC / services de restauration de midi 2015-2017	Marché de services relatif à la préparation et à la livraison de repas froids de midi , catégorie 17 de l'annexe 2, B de la loi du 15 juin 2006 – Marché à lots	6	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26, § 1, 1° a) de la loi du 15 juin 2006	533,01 à 533,04	7.350	3 ans	DELI UCCLÉ
13/02/2014	IFC/ copieur et télécopieur - 2014	Marché relatif à la location d'un copieur et d'un télécopieur sans option d'achat. Il comprend en outre les services relatifs à l'entretien et aux interventions techniques en cas de panne ou de dysfonctionnement de ces deux machines.	/	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26, § 1, 1° a) de la loi du 15 juin 2006	521.02	12536,31 (pour toute l'année 2016)	36 mois	RICOH Belgium sa
13/03/2014	IFC / lecteur de badge - 2014	Marché relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un lecteur de badge permettant l'accès à tous les locaux de l'IFC. Il comprend en outre les services relatifs à l'entretien et aux interventions techniques en cas de panne ou de dysfonctionnement	/	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26, § 1, 1° a) de la loi du 15 juin 2006	Chapitre 55. Postes 550.02	353,68 €	4 ans	CID Electronic
13/11/2014	IFC / Conseils juridiques – 2015-2016	Marché de services relatif à des conseils juridiques en matière de marchés publics – catégorie 21 de l'annexe 2, B (861) de la loi du 15 juin 2006	/	Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26, § 1, 1° a) de la loi du 15 juin 2006	524.01	1.156,55 €	2 ans	CMS DEBACKER
23/10/2011	0557/2011 passé par l'ETNIC	Achat, installation et maintenance de nouvelles structures téléphoniques évolutives - Procédure d'adhésion au marché lancé et attribué sous forme de centrale de marchés par l'ETNIC	/	En application de la loi du 15 juin 2006 (articles 2, 4° et 15)	522.01	1.164,80 €	6 ans	MODAL VOICE NETWORK
19/09/2012	9005/2010 passé par l'ETNIC	Achat et/ou location de matériel bureautique avec ou sans prestations d'installation - Procédure d'adhésion au marché lancé et attribué sous forme de centrale de marchés par l'ETNIC	/	En application de la loi du 15 juin 2006 (articles 2, 4° et 15)	533 et 550.09	13083,81 (pour toute l'année 2016)	4 ans	NRB
1/02/2014	2014/3211 passé par l'ETNIC	Accessoires informatiques - Procédure d'adhésion au marché lancé et attribué sous forme de centrale de marchés par l'ETNIC	/	En application de la loi du 15 juin 2006 (articles 2, 4° et 15)	533	1.424,79 €	4 ans	REDCORP
13/02/2014	SPW / Marché de fournitures passé par le SPW	Marché relatif à la fourniture de matériel de bureau, mobilier, vêtements de travail et matériel de protection, véhicules de service et fournitures diverses - Procédure d'adhésion au marché lancé et attribué sous forme de centrale de marchés par le SPW	/	En application de la loi du 15 juin 2006 (articles 2, 4° et 15)	522.01 et 533	1.459,82 €	2 ans	LYRECO
2013	Csc n° MP1456 relatif au marché public de services d' audit financier passé par le Gouvernement de la Communauté française, représentée par le Ministre-Président Rudy DEMOTTE.	Marché portant sur des services d'audit financier et plus particulièrement sur la désignation d'un commissaire aux comptes parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprise pour six organismes publics dont l'IFC - centrale de marchés	lot 6	Appel d'offres général avec publicité belge en application des articles 13 et 14 de la loi du 24 décembre 1993	512.03	8.470,00 €	3 ans	RSM AUDIT
1/02/2014	CSC n°400665 relatif aux Contrôles des absences pour maladies passé par le Ministère de la Communauté française	Marché portant sur des services de contrôle des absences pour maladie des membres du personnel de la Communauté française, du CSA et des organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de secteur XVII. Le marché comprend une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles.	/	Appel d'offres général avec publicité belge en application des articles 13 et 14 de la loi du 24 décembre 1993	511.10	/	1 an renouvelable pour trois périodes maximum	MEDCONSULT

Annexe 5. Liens de téléchargement des rapports d'évaluation des formations en cours de carrière 2015-2016 et des formations initiales des directions 2015

Formation en cours de carrière 2015-2016

http://www.ifc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/rapport_15-16.pdf

Formation initiale des directeurs 2015, volet commun à l'ensemble des réseaux

http://www.ifc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/DIR_Rapport_15.pdf

